

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mercredi 21 janvier 2009, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *MM. Christian Lopez Quirland*, *Jean Sanchez*, *Gilbert Schreyer* et *Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 janvier 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 janvier et mercredi 21 janvier 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous prie d'excuser l'absence du maire, Manuel Tornare, lors de cette séance. Et je souhaite un joyeux anniversaire à M. Limpo! (*Applaudissements.*)

3. Questions orales.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Très rapidement, j'apporte deux compléments de réponse à deux questions posées hier. La première, de M^{me} Brunier, concerne un écran à la place du Rhône. En fait, Madame, vous m'avez appris la chute de cet écran et les pannes de sécurité qu'elle aurait pu provoquer.

Renseignements pris aujourd'hui, cet écran est tombé, semble-t-il, dans la zone sécurisée avec des vaubans, un jour de vent violent. Cette petite place est un réceptacle particulier pour le vent, auquel cet écran était exposé. En tout état de cause, cet élément que vous nous avez permis de découvrir nous a amenés à reconsidérer notre position quant à une éventuelle demande future d'installation d'un écran sur cette place.

M^{me} Wenger, que je ne vois plus à l'instant dans la salle – vous pourrez lui transmettre, Monsieur le président – a posé une question très précise. Elle désirait savoir si le Conseil administratif est intervenu auprès du gouvernement du Canton des Grisons pour lui demander de prévoir des espaces de manifestations, pour éviter que les manifestations anti-WEF se fassent ici.

La réponse est non, nous ne sommes pas intervenus auprès du gouvernement des Grisons. Une telle démarche devait, au titre de la solidarité confédérale, se faire de gouvernement cantonal à gouvernement cantonal. Le Conseil d'Etat sera donc peut-être sollicité dans ce sens. Puis nous avons cru comprendre, mais c'est une initiative personnelle et quasi privée, que l'un des membres du collège gou-

vernemental de la Ville pourrait se rendre aux Grisons pour faire valoir le droit de chaque citoyen suisse de manifester où il l'entend.

Voilà, Monsieur le président, je vous laisse transmettre à M^{me} Wenger cette information importante.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'ai une réponse à la question orale de M^{me} Sandrine Burger, qui s'inquiétait après avoir appris la fermeture de la buvette du stade du Bout-du-Monde du 5 décembre 2008 au 25 janvier 2009. Bien entendu, cette buvette n'aurait pas dû être fermée.

Or il se trouve que l'actuel exploitant, comme son prédécesseur, fait face à une situation économique difficile due au manque de clients et il souhaite se défaire du contrat qui le lie à la Ville. Accusant un déficit important, il a pris la décision de fermer durant toute la période de décembre à janvier.

Cette situation a préoccupé le département. D'ailleurs mon directeur a rencontré le gérant et il le rencontrera à nouveau, m'a-t-on appris, le 27 janvier 2009 à 17 h, parce que la Gérance immobilière municipale (GIM) lui a proposé trois personnes, dont l'une est particulièrement enthousiaste, compétente et intéressée à reprendre en l'état ce fermage.

Mais, voyez-vous, à la buvette du Bout-du-Monde, nous avons vraiment une utilisation du lieu saisonnière, compliquée, et nous ne pouvons pas, dans les termes du contrat qui nous lie, obliger l'exploitant à ouvrir toute l'année s'il encaisse un déficit qui ne serait pas supportable pour lui.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je dois répondre dans le détail à la question de M^{me} Saez au sujet de l'extrémité de la rue Firmin-Abauzit et la problématique des parcs à vélos. Un aménagement provisoire a été réalisé, dans le cadre des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), pour accueillir le nouvel arrêt de bus de la ligne D durant le chantier de la place Bel-Air.

Des discussions sont en cours pour pérenniser cet aménagement après la mise en service du TCOB, auquel cas l'objet sera intégré dans la procédure complémentaire d'approbation des plans par la Confédération, qui sera déposée prochainement. Si cela se concrétise, l'aménagement sera réalisé de façon définitive, selon les standards de construction de la Ville de Genève.

M. Queloz m'a posé une question concernant les travaux effectués en ce moment sur la plaine de Plainpalais. Je lui ai déjà répondu en aparté. Je commence à être assez au point sur certains dossiers. Effectivement, ce lundi 19 jan-

vier 2009, dans le cadre de la première phase de tests à la plaine de Plainpalais, vers les terrains de pétanque, nous avons démarré une campagne de sondages et d'essais sur le sol portant sur des variantes de sous-couches, sans altérer l'objectif du projet d'un revêtement de surface en gorrhe rouge pour l'ensemble de la plaine. Ces essais – notamment de portance, de perméabilité et de drainage, de comportement en saturation d'eau et de pluie, d'arrosage, d'érosion, de comportement d'usage, de maintenance – se dérouleront pendant deux à trois semaines, selon les conditions météorologiques.

J'aborde la double question de M. Limpo sur l'avenir des pierres de granit de nos fameux trottoirs. Dans le cadre du chantier du TCOB, la règle suivante a été transmise à la direction des travaux et aux entreprises concernant les bordures en granit existantes. Un inventaire des bordures est établi avant démolition. Quand des bordures sont en bon état et que leur section courante est conforme aux standards habituels, elles doivent être déposées soigneusement et nettoyées en vue d'une réutilisation.

En fonction des possibilités de réutilisation dans le cadre du chantier, soit elles sont directement stockées sur le chantier et remises en place ultérieurement, soit elles sont transportées au dépôt du Service du génie civil pour une réutilisation future sur d'autres chantiers.

Enfin, les bordures non réutilisables – ce qu'on appelle le recyclage – sont évacuées par l'entreprise du génie civil et elles suivent une filière de gestion des déchets de chantier. Dans la plupart des cas, les matériaux inertes, comme les morceaux de granit ou de béton, suivent des filières de recyclage de matériaux et sont ensuite réutilisés sous forme de grave de recyclage pour du béton et des remblais.

La seconde partie de la question concernait l'avenir de la piste cyclable des Terreaux-du-Temple. Nous finalisons une lettre au Conseil d'Etat, nous référant aux motions M-834 et M-836, pour relever les difficultés rencontrées par les cyclistes avec les mesures de chantier mises en œuvre dans le cadre du TCOB toujours, et pour demander que l'Etat, en tant que maître d'ouvrage du TCOB, prenne les mesures qui s'imposent pour améliorer les pistes cyclables en général. Ces pistes cyclables, malheureusement, feront les frais, si j'ose dire, des reports de lignes et de l'implantation du tram, mais soyez certains que nous veillons à ce qu'elles restent praticables!

Le président. J'espère que toutes celles et tous ceux qui attendaient des réponses les auront obtenues. Puisque M^{me} Salerno doit bientôt nous quitter, j'aimerais passer à la dernière réponse du Conseil administratif inscrite à notre ordre du jour, la réponse à la motion M-607.

4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mars 2006 de la commission Agenda 21, acceptée par le Conseil municipal le 28 avril 2008, intitulée: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente» (M-607)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer aux entreprises d'auto-partage un minimum de dix places de parking, notamment dans les parkings gérés par la Gérance immobilière municipale, en des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes;
- à demander au Conseil d'Etat de mettre à la disposition des entreprises d'auto-partage des places de parc en surface sur le territoire de la Ville de Genève;
- à accompagner ces mesures d'une campagne de promotion ciblée sur les quartiers concernés;
- à évaluer les effets de ces mesures après trois ans et à rendre un rapport au Conseil municipal;
- à prendre des mesures rapides pour que les services de la Ville de Genève remplacent, autant que possible, une part de leur parc automobile par des contrats avec les entreprises d'auto-partage, permettant ainsi que d'autres personnes intéressées puissent bénéficier des véhicules réservés à la Ville de Genève lorsque celle-ci ne les utilise pas (soir, week-end, etc.);
- à encourager les entreprises d'auto-partage à proposer davantage de véhicules «propres», libérant moins de CO₂ dans l'atmosphère.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Favoriser l'intermodalité et la multimodalité en matière de transports est l'une des mesures envisagées dans la stratégie de mobilité durable qui figure dans le plan directeur communal Genève 2020.

Dans cette perspective, le développement de l'auto-partage est une option réaliste pour offrir à la population et aux entreprises une solution alternative à la possession et à l'emploi quotidien de la voiture.

Développement et promotion de l'auto-partage en ville de Genève

Pour favoriser le développement de l'auto-partage à Genève, la Ville a sollicité l'extension de la flotte de la coopérative Mobility CarSharing sur des lieux

¹ «Mémorial 165^e année»: Rapport, 5533.

spécifiques, proches des bâtiments administratifs. Ainsi, des emplacements ont été ouverts, notamment au parking de l'Hôtel des finances et au parking Saint-Antoine.

Il est à relever que, en 2006 déjà, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a réalisé une étude concernant l'évaluation du potentiel d'augmentation de l'offre de véhicules en auto-partage dans différents quartiers de la ville de Genève.

Cette étude a été transmise à la coopérative Mobility CarSharing, qui a indiqué que de nouveaux emplacements dans ces quartiers étaient recherchés mais qu'il était difficile de trouver des places de stationnement satisfaisantes, propres à répondre aux contraintes logistiques du dispositif Mobility.

En 2007, le Service de la mobilité et la Gérance immobilière municipale (GIM) ont proposé à Mobility CarSharing une liste de 10 emplacements au sein des parkings gérés par la GIM, disponibles à la location pour accueillir des véhicules en auto-partage. Cette démarche a abouti à l'ouverture d'un emplacement aux Eaux-Vives, à la rue des Vollandes. C'est notamment en raison de contraintes d'accès et de l'indisponibilité en sous-sol du réseau nécessaire au fonctionnement des ordinateurs de bord que les autres emplacements ne convenaient pas.

Par ailleurs, il est à noter que la direction du département des finances et du logement, en collaboration avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et le Service d'urbanisme, procède actuellement à un état des lieux de la situation des 76 parkings de la GIM, en termes de location, d'utilisation et de situation en regard des aménagements urbains existants et des projets aux alentours. Ce diagnostic doit servir de base à l'élaboration de la nouvelle politique de gestion des parkings de la GIM. Il permettra, notamment, d'identifier et de proposer de nouveaux emplacements pour des véhicules Mobility CarSharing à faible consommation et faibles émissions de CO₂.

La mise à disposition de places de stationnement en surface sur le territoire de la Ville peut être envisagée à court terme pour les places de stationnement dont la Ville est propriétaire.

En revanche, il n'est pas envisageable de réserver des places pour Mobility CarSharing sur le domaine public, car cette mesure serait assimilée à une privatisation du domaine public.

Pour ce qui est de la promotion de l'auto-partage et des nouveaux emplacements Mobility CarSharing, elle peut être soutenue en utilisant les moyens dont dispose l'administration, à savoir le site internet et le journal communal, distribué à l'ensemble des résident-e-s de la ville. Si une communication plus ciblée, par quartier, devait être réalisée, il conviendrait d'en définir les modalités avec la coopérative Mobility CarSharing, dans le cadre de la stratégie marketing de l'entreprise, notamment.

Cette démarche soulève toutefois la question de savoir selon quelles modalités la Ville veut favoriser le développement de l'auto-partage, considérant que Mobility CarSharing est une entreprise privée en situation de monopole. Ce point devra, le cas échéant, faire l'objet d'une réflexion plus approfondie et d'un arbitrage au niveau politique.

L'auto-partage au sein de l'administration municipale

A la suite de l'introduction du bouquet de transports pour les employé-e-s de l'administration municipale en 2002, une promotion interne de l'auto-partage a été réalisée, notamment à travers une fiche-info qui a été distribuée aux collaborateurs et collaboratrices dans le cadre du programme de gestion environnementale 2003-2007.

Ainsi, les services municipaux ont la possibilité d'acquérir auprès de Mobility CarSharing des abonnements «Mobility Business CarSharing», avec des cartes d'accès transmissibles. Cela permet aux employé-e-s devant effectuer des transports de matériel lourd ou volumineux d'utiliser une voiture en auto-partage.

De plus, à ce jour, la Ville dispose d'un véhicule Mobility CarSharing (Lignon, ch. du Château-Bloch 19), qui est accessible aux abonnés et sociétaires Mobility CarSharing, hors des heures de travail et le week-end.

Enfin, il est à noter que le Conseil administratif, suite à un rapport concernant la vétusté du parc de véhicules de la Ville de Genève, a décidé d'engager rapidement une action d'assainissement du parc des véhicules municipaux.

A ce titre, la Commission de gestion des véhicules (COGEVE) a été chargée de réaliser un plan d'action visant à retirer de la circulation les véhicules ne répondant pas à des normes minimales et d'étudier une nouvelle stratégie de renouvellement des véhicules incluant le rythme de remplacement des véhicules, la problématique de la réduction du parc global ainsi que l'encouragement à l'auto-partage. Cette stratégie doit tenir compte de l'évolution des technologies et des contraintes environnementales.

Dans ce cadre, la question de l'opportunité de remplacer les véhicules de la Ville de Genève par des véhicules Mobility CarSharing disponibles au public en dehors des heures de travail, sera envisagée. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin de 2008.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

M. Mathias Buschbeck (Ve). Nous apprenons dans cette réponse que de grands efforts ont été faits pour promouvoir Mobility en ville de Genève, ce qui est effectivement le cas. Mais on parle surtout de la situation avant le vote de cette motion, le 28 avril 2008.

Si nous avons voté une nouvelle motion le 28 avril, c'est que nous voulions des efforts supplémentaires, et notamment l'augmentation du nombre de places Mobility, soit dix places de plus en ville de Genève, sachant que ces places doivent être créées sur le domaine privé communal de la Ville.

On nous dit tout ce qui a été fait jusqu'au 28 avril 2008, mais, depuis cette date, il n'y a rien de neuf au niveau de Mobility. La preuve? J'ai contacté le responsable de Mobility Genève. On n'a même pas pris contact avec lui pour répondre à cette motion. C'est un peu gênant. Je voudrais avoir des explications.

Pourquoi, alors que nous demandons des mesures complémentaires, aucun contact n'a été pris avec Mobility pour étendre cette offre? Et, dans ce même ordre d'idées, pourquoi, depuis l'acceptation de cette motion qui demandait la création de nouvelles places, ne donne-t-on pas satisfaction à ses auteurs?

On conclut en disant que la Ville dispose d'un abonnement «Mobility Business CarSharing». Or nous constatons que cette unique voiture se situe au Lignon. J'entends bien que les services de la municipalité l'utilisent, mais cette place n'a pas été créée à l'intérieur de la ville, et encore moins depuis le 28 avril 2008. Je vous remercie de nous éclairer sur ces quelques points.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Buschbeck, vos informations de la part du représentant de Mobility à Genève sont erronées. Mais je veux bien regarder avec vous pourquoi vous les avez. Pas plus tard qu'il y a quelques semaines, je sais que mes services ont été contactés parce qu'il avait fait une demande.

C'est anecdotique, mais je me permets quand même d'en faire état en plénière, pour vous montrer que nous avons des contacts avec M. Ganty. Il avait sollicité auprès de la Gérance immobilière municipale (GIM) des places beaucoup plus proches des entrées et sorties, parce que c'était plus simple pour les ordinateurs de bord dont sont équipés les véhicules Mobility et plus agréable pour les usagers.

Nous avons répondu favorablement à cette sollicitation, ce qui impliquait, pour la GIM, de résilier le contrat de bail à loyer que nous avions pour la place en question, de proposer un autre emplacement au locataire de la GIM et de le mettre à la disposition de la société Mobility. Nous avons donc maintenant des contacts avec M. Ganty.

Comme vous pouvez le lire à la page 2 de la réponse, nous avons procédé, mon collègue Pagani et moi-même, à une étude sur l'ensemble des parkings gérés par la GIM, dont nous avons eu les résultats au mois de novembre 2008. A l'occasion de certains relevés, nous nous étions rendu compte à quel point les bases de données étaient mauvaises; sur le principe, elles n'étaient pas adéquates.

Nous avons demandé une étude à un bureau d'ingénieurs privé sur l'ensemble du parc, pour avoir les propositions liées à la mobilité qui souscrivent aux objectifs du Conseil administratif, mais que vous relayez aussi souvent dans des motions, interpellations et questions. Nous viendrons devant le Conseil administratif prochainement avec toute une série de propositions qui visent à une mobilité plus cohérente et mieux adaptée aux formes d'auto-partage et à une mobilité motorisée raisonnée.

Nous viendrons aussi présenter une information et partager ces résultats avec le Conseil municipal. A cette occasion, la GIM pourra intensifier ses contacts avec Mobility et peut-être proposer d'autres emplacements. Mais proposer d'autres emplacements signifie aussi résilier des emplacements actuellement occupés et je souhaite le faire dans une démarche d'ensemble.

Des contacts avec le représentant genevois de Mobility, nous en avons! Des propositions pour accroître les emplacements, nous en avons aussi! Simplement, je souhaite discuter d'abord avec le Conseil administratif, pas uniquement de *car-sharing* d'ailleurs, mais de la gestion des places et des parkings, y compris des parkings en sous-sol, puis avec le Conseil municipal.

Nous avons bien entendu vos souhaits, mais je vois que la réponse ne vous satisfait que moyennement. Sachez en tout cas que la volonté politique, en tout cas la volonté de celle qui vous parle, est tout à fait similaire à celle que vous avancez, Monsieur Buschbeck!

Le président. Vous avez le droit de répliquer, Monsieur Buschbeck, et M^{me} Salerno de dupliquer.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je parlais des contacts pris avec Mobility au moment du dépôt de la réponse du Conseil administratif. Il y a peut-être eu un contact entre le dépôt de la réponse et aujourd'hui, puisque cette réponse au Conseil municipal date de deux mois. Mais c'est vrai qu'au moment du dépôt de la réponse, il n'y avait pas eu de contact.

Vous avez parlé de la réalisation d'une étude. Nous avons été un peu surpris parce que, au moment où vous annonciez le dépôt de cette étude à la fin du mois

de novembre, le Conseil municipal était saisi d'un crédit pour le renouvellement de 54 nouveaux véhicules de l'administration. Or, dans cette proposition, il n'y avait aucune mention de Mobility, ni d'une réflexion pour promouvoir l'auto-partage.

Nous avons donc l'impression d'une réponse très convenue sur Mobility. En outre, on continuait de renouveler le parc, conformément à la pratique ancienne, sans réfléchir aux possibilités de l'auto-partage. En fait, je me pose la question de savoir qui pilote le dossier Mobility en Ville de Genève. La mobilité est chez M. Pagani, la gestion du parc des véhicules chez M. Maudet et la gestion des places de parking chez vous, Madame Salerno. Je me demandais s'il existait une coordination en la matière.

Le président. Madame Salerno, pour la dernière prise de parole.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je pense qu'il est important de dupliquer pour dire que la mobilité est typiquement un des dossiers transversaux qui concernent plusieurs départements. Ce dossier fait l'objet des réflexions de la nouvelle équipe de conseillers administratifs, dont la volonté de tendre au même objectif est unanime et renforcée, à savoir accroître les mobilités douces, avoir une flotte la moins polluante qui soit et développer l'utilisation la plus raisonnée possible des modes de transport motorisés.

Partant de ce constat-là, du petit bout de ma lorgnette – la GIM et les parkings – j'ai vu que cela ne jouait pas. J'ai proposé à mon collègue Rémy Pagani qui a, dans son département, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, un mandat d'étude conjoint sur cette problématique. En outre, quand M. Maudet vient avec des propositions de renouvellement de la flotte liées notamment aux études de la Commission de gestion des véhicules (COGEVE), nous sommes tous attentifs à la cohérence de ces propositions avec celles que le Conseil administratif a inscrites dans le discours de législation.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons reçu deux motions d'ordre. La première vise à ajouter à notre ordre du jour la motion urgente M-843 de MM. Alpha Dramé, Fabien Sartoretti, Gilles Garazi, Yves de Matteis, Miguel Limpo, M^{mes} Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, MM. Christian Zaugg et Grégoire Carasso: «Le Fonds de solidarité numérique doit rester

à Genève». Je donne la parole à un ou une des motionnaires, qui a deux minutes pour s'exprimer sur l'urgence uniquement.

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames et Messieurs, il est en effet urgent que nous discutons du Fonds de solidarité numérique. Vous avez constaté ces derniers temps que, dans la presse, on en a beaucoup parlé de long en large. Connaissant le degré d'implication de la Ville de Genève dans la création du Fonds de solidarité numérique et dans la mise à disposition du siège, nous avons décidé que nous devions en discuter ici, au Conseil municipal, étant donné la polémique qui tourne autour de ce fonds.

On demande qu'il parte à Lyon... D'autres disent qu'il doit être en Afrique ou – pourquoi pas? – à Genève... Alors, la question suivante se pose aujourd'hui: un fonds comme le Fonds de solidarité numérique, qui est un nouveau mécanisme de financement basé sur le partenariat public-privé, dont l'initiative a été tout de même concrétisée à Genève, doit-il partir à Lyon?

Le 28 janvier aura lieu à Dakar une réunion très importante dans le cadre du maintien du secrétariat à Genève. C'est pour cette raison que nous avons demandé en urgence une discussion aujourd'hui au Conseil municipal, pour que nous déterminions une position politique sur la question.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous voilà une fois de plus plongés dans les affaires internationales, avec une proposition urgente, sortie du chapeau de M. Dramé... Je le regrette pour ceux qui suivent l'ordre du jour normalement, et c'est ce que nous faisons, notamment avec la proposition cosignée par tous les partis sur la mobilité, sur les états généraux...

Nous pensions que nous avancerions dans l'ordre du jour et que les choses se dérouleraient normalement. Eh bien non, voilà les affaires internationales de M. Dramé! Non, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes plus d'accord de jouer à ce jeu-là! Si vous voulez continuer de la sorte, Monsieur Dramé, vous ne nous trouverez pas sur la même longueur d'onde que vous. Et c'est dommage, parce que, comme vous le savez, beaucoup de partis, dans cette enceinte, partagent cette sensibilité et seraient proches des Verts si vous étiez un peu plus sensés. (*Rires.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). Contrairement à ce que vient de dire le représentant démocrate-chrétien, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une affaire internationale, mais, bien au contraire, d'une affaire qui intéresse Genève au tout premier plan. Nous avons, à Genève, une excellence, les organisations internationales.

Nous avons les structures, nous avons l'habitude, nous connaissons leur fonctionnement et je crois qu'il serait dommage, et pour Genève et pour tout le monde, que cette organisation décide de déménager.

Non, ce n'est pas un problème international, c'est un problème typiquement genevois et, dans cette perspective, je comprends l'inquiétude de M. Dramé. D'ailleurs, nous sommes aussi motionnaires et nous voterons l'urgence.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, je parlerai au nom du groupe libéral et au nom du groupe radical. Nous refuserons cette urgence. Il nous semble que ce n'est pas le lieu pour parler de cette question, en particulier ce soir. Nous aurons l'occasion de débattre du fond de cette motion dans quelques mois, dans le cours normal de l'ordre du jour, et de voir que le mécanisme de financement de cette institution, dit «principe de Genève», ne fonctionne pas ou fonctionne mal. Nous considérons donc aujourd'hui que si ce fonds doit partir ailleurs, soit, il aura son destin! (*Exclamations.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). En tant que cheffe de groupe socialiste, j'ai cosigné cette urgence. Il ne s'agit en rien d'un fait tiré d'un chapeau de M. Dramé, comme je l'ai entendu tout à l'heure... Je pense que notre collègue a eu le mérite de poser simplement la question du rôle que peut jouer Genève comme ville internationale. Or je ne vois pas en quoi cela ne relève pas de la politique de la Ville. Bien au contraire, c'est une de ses missions, et je trouve tout à fait normal que nous l'assumions jusqu'au bout.

Nous accepterons l'urgence, car ce projet de motion fait écho à l'interpellation I-180, inscrite à notre ordre du jour, de mon collègue Grégoire Carasso, intitulée «Après les foires du XVI^e siècle, est-ce au tour du fonds du XXI^e de partir pour Lyon?» Raison pour laquelle nous accepterons cette urgence.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, c'est vrai que nous traitons à nouveau des affaires du monde et de l'univers, bien que cela se passe à Genève dans le cas d'espèce... Nous n'avons pas l'impression que cette organisation partira dans les vingt jours qui viennent, et encore moins dans les soixante...

Nous avons aussi espoir que, sous la présidence actuelle de ce Conseil municipal, nous avancerons rapidement dans nos ordres du jour. Par voie de conséquence, nous traiterons de cette motion avec plaisir, mais dans des délais normaux. Nous n'accepterons donc pas l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 37 oui contre 31 non.

Le président. Nous passons à la seconde motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour la résolution urgente R-116 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier et Georges Queloz: «Manifestation anti-WEF: pour un Conseil administratif et des associations de culture alternative responsables».

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L). Certes, la manifestation anti-WEF prévue samedi 31 janvier a été interdite par le Conseil d'Etat cet après-midi. Il n'empêche, de source sûre, nous savons que certains groupuscules anarchistes ont prévu de se réunir à cette date à Genève. Nous estimons donc important que le Conseil administratif prenne ses responsabilités, d'où notre demande d'examiner en urgence cette résolution.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste est tout à fait d'accord de discuter de cette urgence, car cela permettra de clarifier les positions et de rappeler à quel point nous sommes attachés à la liberté d'expression et de manifestation, tout cela étant bien sûr cadré. Mais nous aurons l'occasion d'en discuter tout à l'heure.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Nous sommes très surpris – mais pas tellement finalement – par ce projet de résolution. Nous sommes en tous les cas très déçus de voir les procès d'intention qui sont maintenant faits à des associations qui œuvrent pour le bien de Genève et pour la culture alternative à Genève. Nous allons accepter cette urgence pour traiter et liquider ce point rapidement. Néanmoins, nous sommes vraiment dépités.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 58 oui contre 10 non.

Le président. La motion M-843 et la résolution R-116 seront débattues à notre séance de 20 h 30.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 septembre 2008 en vue de l'examen anticipé du projet de plan directeur communal «Genève 2020 – Renouvellement d'une ville-centre» par la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal (PR-650 A)¹.

Rapport de M^{me} Sarah Klopmann.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a étudié cet objet lors de ses séances des 11 novembre et 9 décembre 2008, sous la présidence de M^{me} Anne-Marie Gisler.

Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier.

Le PowerPoint de présentation du plan directeur communal peut être consulté sur l'intraCM.

Séance du 11 novembre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, M. Pierre Chappuis, architecte-urbaniste chef de projet au Service d'urbanisme, M^{me} Albane Ferraris, géographe-urbaniste spécialisée dans le domaine des transports, et M. Jérôme Urfer, architecte urbaniste

M^{me} Wiedmer-Dozio explique que la cible de ce plan directeur communal (PDCom) a été fixée à 2020, soit dix ans avant le projet d'agglomération dont Genève sera le centre. Il ne s'agit pas du premier plan directeur communal, puisque la première version date de 1981 et la seconde de 1993. Depuis le 29 novembre 2002, la loi oblige toutes les communes de plus de 1000 habitants à avoir un plan directeur communal. Le Canton a rédigé une brochure, en 2003, établissant quelques directives en matière de plans directeurs.

M. Pagani déclare être très fier de présenter ce plan directeur communal, qui a nécessité de gros efforts. La colonne vertébrale de ce plan est basée sur huit constats qui ont entraîné huit priorités.

¹ Proposition, 1912.

Première priorité

La promotion de la mixité entre les emplois et les logements (le quota est actuellement de 1 emploi pour 0,78 logement). L'idée est de maintenir des habitant-e-s au centre en créant un logement pour chaque nouvel emploi. Les communes concernées par ce problème ont toutes suivi cette idée.

Deuxième priorité

La construction de logements: 3600 logements construits à l'horizon 2020 (sur 10 000 potentiels à long terme), en optimisant l'usage du sol et en optant pour des aménagements de qualité. Cet objectif signifie la construction de 300 logements par année. Il s'agit de construire la couronne urbaine et non de surélever tous les immeubles.

Toute la stratégie du logement se fonde sur le taux de vacance et sur le constat de saturation du centre-ville, où la densité est de 3,2, avec des espaces construits à 48%, soit la deuxième densité européenne après Barcelone. La concentration de population également est extraordinaire (6 m² d'espace sur la voirie par personne). Il est donc nécessaire d'adapter le cadre de vie à cette densité et de structurer le développement en fonction des pôles d'interface de transport et du renouvellement des quartiers qui sont en mouvement. Il convient également de relancer la zone de développement en la débloquent.

Troisième priorité

La construction de logements à bas loyer puisque la population à bas revenu est exclue du marché. Effectivement, les HLM disparaissent progressivement et les HBM sont le besoin majeur de la population. Sur les 3600 logements à construire, 1000 devraient être à bas loyer.

Les HLM auront disparu à la fin de la période couverte par le plan directeur communal. Il convient donc de pallier cette perte en maintenant 12% de logements sociaux; mais le socle recommandé de 15% ne pourra pas être atteint. Il faudra utiliser plus largement la préemption et faire les plans localisés de quartier (PLQ) avec mention du logement social. Il existe, en outre, de gros stocks d'habitations remplissant un rôle de logement sociaux, sans en être (anciens logements qui ont des loyers bas et qui sont restés entre les mêmes mains des années durant: il est difficile de savoir combien, d'obtenir des statistiques, qui échappent de fait complètement à tout contrôle). Il est nécessaire d'éviter que ces loyers prennent l'ascenseur.

Quatrième priorité

Le maintien d'une diversité de populations, de services, de commerces, d'activités et d'équipements. Les arcades et les petits commerces disparaissent

peu à peu en raison des loyers exorbitants. L'idée est d'offrir des surfaces à prix abordable pour des commerces à dimension locale.

Tous les instruments d'aménagement sont utilisés pour préserver ces services de proximité; c'est finalement l'économie qui fait disparaître ces petites arcades.

Cinquième priorité

Adapter la mobilité au contexte de la ville centre. Le nombre de voitures dans le centre-ville est en diminution. C'est une tendance à encourager, ce d'autant plus qu'il va falloir respecter les contraintes fédérales en matière de bruit et de qualité de l'air. Il est question de requalifier un certain nombre de rues et de rationaliser les stationnements tout en renforçant le réseau de mobilité douce.

Plusieurs constats ont été faits à l'égard de la mobilité, comme la pollution qui augmente de façon préoccupante – surtout dans les quartiers les plus denses – et le dépassement des valeurs limites et même d'alarme en termes sonores. Le domaine public n'est pas extensible et la densité augmente progressivement. Tout cela vient péjorer les aménagements publics et cette saturation entraîne des problèmes de sécurité. Des solutions sont proposées au travers du plan directeur communal, soit diminuer le trafic individuel motorisé et limiter à plus 25% la croissance des déplacements entre 2000 et 2020. Les mesures peuvent être des modérations de trafic, des extensions de la zone piétonne, l'accroissement de la coulée verte et la modification de la hiérarchisation des routes. La politique de stationnement est également un levier très important pour limiter la circulation. L'idée est donc d'agir sur les 4000 places de la ville et de mieux utiliser les sous-sols, où le potentiel (pour habitant-e-s et commerçant-e-s) est très important. S'entame aussi une réflexion sur les deux roues motorisées.

Il est encore nécessaire de doubler la fréquentation des transports publics au sein de l'agglomération, en restructurant le réseau en fonction de la ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et en encourageant les lignes secondaires, ainsi qu'en permettant d'améliorer les possibilités de mobilité douce. D'ailleurs le Canton oblige de réviser les plans piétons, en consolidant ce qui doit l'être.

Sixième priorité

Développer une ville «durable». Le niveau de pollution est trop important. Genève s'étant engagée dans le protocole d'Aalborg, il convient de le respecter.

Septième priorité

Développer une ville attractive en mettant en valeur les atouts de la cité. Les milieux onusiens aimeraient vivre, contrairement à la tendance précédente, en ville

et le tourisme de congrès fonctionne très bien à Genève. Ce n'est pas tout à fait le cas du tourisme de passage, ce qui est regrettable au vu du patrimoine de Genève.

Huitième priorité

Le maintien de la capacité d'action urbaine de la Ville de Genève. Il est question de conserver des logements décents et de renforcer la politique foncière municipale. Il est également important de préserver les outils d'aménagement et de multiplier les partenariats. Ce plan directeur communal liera les autorités entre elles lorsqu'il aura été adopté par le Conseil d'Etat. Des indications très précises seront donc définies.

M. Chappuis explique que l'idée de base de ce plan directeur communal était d'avoir une vision ambitieuse. Ce plan a dû se faire avec un budget deux fois plus petit que pour le précédent, ce qui signifie que le travail fourni par l'administration fut extrêmement important. Le plan directeur cantonal ne prévoit ni le CEVA, ni le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), ce qui implique la nécessité de réaliser un plan communal évolutif. Le travail a donc été complexe et adapté au fur et à mesure. Ce plan directeur communal de la Ville de Genève est politiquement assumé (le Conseil administratif a pris six décisions sur le plan directeur communal au cours de cette dernière année, ce qui est très important). Cela fait toute sa force. Les motions du Conseil municipal et le management financier d'investissement, dont la durée s'étend sur une douzaine d'années, ont également été pris en compte.

L'image de la ville, par ses espaces publics, représente sa carte de visite. L'espace public est le cadre de vie de la population et il entraîne donc des incidences importantes. Si la qualité des espaces publics est effective, la population tend à rester plus volontiers dans son quartier.

La voie verte qui traversera de part en part le territoire cantonal permettra de créer un grand parc, tout en longueur. Il y a conjugaison entre ce parcours végétal urbain et les projets de développement. Le rapport à l'eau, lui, est une notion historique à Genève; il convient donc de définir une stratégie à cet égard en tenant également compte de l'aspect touristique.

Puis il est nécessaire de mettre l'accent sur plusieurs quartiers afin de faire des rues des espaces de rencontre et d'animation. Les secteurs où il manque des espaces verts ont été mis en lumière.

D'autre part, la Ville doit assurer un certain nombre de tâches, notamment en termes d'équipements (culturels, universitaires, sportifs, etc.). Des espaces doivent donc être réservés à cet égard. Un enjeu est d'intensifier les collaborations entre les communes, qui ont toutes des équipements. Et les efforts doivent se poursuivre pour augmenter l'offre des places pour la petite enfance. En outre, le retrait de structures comme Artamis laisse la place à des demandes diverses et multiples.

La durabilité est une notion fondamentale et l'aménagement contribue également à l'amélioration de la sécurité.

M^{me} Wiedmer-Dozio déclare ensuite que, depuis que le crédit a été voté, des ateliers ont été constitués avec l'ensemble des départements, raison pour laquelle le Service d'aménagement a été réorganisé. Toutes les directions des départements ont été consultées, des contacts ont été pris avec les communes, notamment Vernier. Le travail s'est en outre développé au travers de deux forums. La situation en est à l'état 3 du plan directeur communal et, d'ici à une dizaine de jours, les observations cantonales devraient être rentrées. Il leur semblait toutefois logique d'associer le Conseil municipal très en amont. La consultation publique se déroulera en mars 2009 avec deux ou trois conférences. Les remarques devront être traitées en avril. La commission de l'aménagement et de l'environnement pourra donc se pencher sur les compléments apportés au plan directeur communal et auditionner qui elle entend entre les mois de mai et de juin. Le Conseil municipal devra finalement se prononcer sur le plan directeur communal en septembre 2009, afin de le faire valider par le Conseil d'Etat en novembre. M. Cramer a d'ailleurs adressé une lettre à M. Pagani afin de le féliciter pour la bonne tenue des délais.

Ce plan directeur communal sera un instrument de travail important, validé par les uns et les autres. Il liera les autorités entre elles et il conviendra de le respecter.

Il existe, par ailleurs, des sujets qui fâchent, comme le secteur de Praille-Acacias-Vernets ou le projet de traversée de la rade, qui ne figure pas sur le plan car il s'articule dans un avenir à 2030 alors que le plan directeur vise 2020, et aussi pour ne pas risquer de fusiller ce plan directeur communal à cause d'un projet unique.

Mais ce plan deviendra un outil juridique, politique et administratif lorsque le Conseil d'Etat l'aura validé. Il sera dès lors possible de travailler dans la transversalité.

Séance du 9 décembre 2008

Nouvelle audition de M^{me} Wiedmer-Dozio, M. Chappuis, M^{me} Ferraris et M. Urfer

Les observations faites par le Canton vont être présentées. (*Vous en trouverez un minirécapitulatif en annexe.*)

La Direction générale de l'aménagement du territoire est favorable au plan directeur communal, comme la Commission cantonale d'urbanisme. Il n'y a qu'une seule demande de compléments, provenant de la Direction générale de la

nature et du paysage. La Commission des monuments, de la nature et des sites et la Direction générale du logement également ont émis quelques réserves. Mais la Ville a rendu une bonne copie, les observations portent sur des points de détail.

L'objectif est de répondre à ces observations d'ici à l'enquête publique (mars 2009). Il s'agit d'un plan directeur communal de vision et non de diagnostic. La Ville ne souhaitait pas empiler des diagnostics, mais donner la préférence aux visions d'avenir. D'autant que nous sommes en milieu urbain et qu'un inventaire de la faune ne peut pas être similaire à celui des communes en campagne. Mais il se trouve que la principale observation du Canton se révèle être que le diagnostic est un peu faible. Des compléments seront joints sur un certain nombre de points.

En outre, ce plan directeur communal ayant été conçu en période d'euphorie, le rythme de réalisation sera sans doute plus lent, maintenant que la crise financière est intervenue. Cela sera précisé dans la préface. La majorité des investissements de la Ville sont liés au tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), au CEVA, à l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) ou au pont Hans-Wilsdorf. Cela limite.

Il sera, en outre, nécessaire de travailler avec des contrats de quartier, d'aller plus loin dans la mise en œuvre de la piétonisation du centre-ville et de donner des principes directeurs plus importants pour les secteurs de renouvellement urbain. La voie verte aussi doit être mieux explicitée, notamment sa dimension sociale. Et puisque la direction du PAV a été modifiée, il faudra actualiser quelques fiches. Les surélévations potentielles sont maintenant également connues (le plan apporte déjà un certain nombre de réponses en la matière). En outre, il faudra donner quelques éléments à l'égard du patrimoine. Un certain nombre d'annexes seront jointes au document.

Le secteur de la gare de Cornavin doit également être une thématique abordée dans le plan directeur communal, puisqu'un certain nombre de questions se posent, notamment sur son emplacement et sa dimension.

Il va maintenant être répondu aux questions des commissaires, préalablement envoyées aux services.

Ce plan directeur communal a pour objectif de donner une visibilité du territoire, une dynamique et une cohérence.

Les critères de densité qualitative se déclinent en trois catégories: la qualité de vie perçue par les utilisateurs, l'utilisation du sol et la cohésion sociale. Il remarque qu'un quartier de villas, par exemple, est bien perçu au niveau de la qualité de vie, alors que l'utilisation du sol se révèle être un gaspillage, sans plus en matière de cohésion sociale. L'ambition est de remplir tous ces critères. Un territoire bien

organisé permet une durabilité de la ville tout en minimisant l'empreinte écologique. La planification cantonale modère la densification des quartiers centraux. Ce sont les secteurs de renouvellement urbain qui doivent être étudiés et faire l'objet d'une attention particulière.

Les compétences des urbanistes portent notamment sur la densité perçue. Les raccords entre les bâtiments, le traitement du sol ou les rez-de-chaussée sont des éléments à soigner, puisque ce sont des lieux très visibles qui peuvent amener un réel intérêt.

La cohésion sociale également est un enjeu d'aménagement.

La voie verte, dont l'ancrage est très fort au niveau de la structure du territoire qu'elle traverse, a été conceptualisée sur le tracé du CEVA, ce qui lui permet de rejoindre les cheminements piétons. Cette voie devra être utilisable au quotidien dans des buts pratiques, sans exclure son aspect récréatif ou touristique.

La voie verte est également un projet institutionnel, puisqu'elle permet de développer des collaborations intercommunales. Il s'agit en outre d'un invariant des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) et elle fait l'objet d'un cofinancement de la Confédération à hauteur de 40%. Ce projet, dont la première étape est prévue en 2011, qualifie le territoire et stimule la mobilité douce en initiant une continuité écologique.

Il existe un potentiel de 900 logements destinés à devenir des logements sociaux, mais l'introduction des logements d'utilité publique (LUP) entraîne un déficit de 400 logements sur ce nombre. Les PLQ devraient encore comporter la mention «logements sociaux», et cela devrait être respecté. Mais le Département des constructions et des technologies de l'information ne partage pas cette vision.

Concernant l'idée d'une Cité du Cerveau à la pointe de la Jonction, le plan directeur communal indique uniquement que ce périmètre doit accueillir un grand équipement. Cela correspondrait à ce projet. Les services de la Ville n'en savent toutefois pas plus à propos de cette idée, puisqu'ils n'ont été informés que par voie de presse. Il précise qu'il n'y a, en l'occurrence, aucune trace de ce projet dans les observations du Canton.

Pour la grande plage (Cramer *beach*), le Service d'urbanisme n'a, là non plus, rien reçu à ce propos. En revanche, ils ont vu ce projet au sein de la Commission cantonale d'urbanisme; il ne rencontre visiblement pas encore l'agrément de la Commission des monuments, de la nature et des sites. Le plan directeur communal prévoit effectivement un accès à l'eau, mais ce projet est considérable.

Pour le moment, la zone industrielle du secteur Praille-Acacias-Vernets limite la pression foncière. Il est toutefois question de déclasser cette zone; il est donc

Proposition: plan directeur communal

évident que le maintien d'activités artisanales ou industrielles sera l'un des enjeux de ce projet. Ce dossier extrêmement important sera traité prochainement.

Il déclare, d'autre part, que le plan directeur communal ne propose pas une carte intégrale de la Ville reprenant toutes les dimensions, car cela impliquerait une perte de sens. Il ajoute que des synthèses locales ont donc été réalisées. Il évoque, par exemple, le quartier de la Jonction en indiquant qu'il est question de conjuguer le projet Artamis et le projet de tram, tout en tenant compte du plan lumière. Il ajoute que la carte «vélos» est également établie. Il pense, en outre, qu'il convient de ne pas aborder ce périmètre indépendamment de celui du PAV.

Le trottoir est reconnu comme porteur d'identité, mais il existe un catalogue des manières de faire et des pratiques en matière de revêtement des trottoirs. Le plan directeur communal ne répète donc pas ces points. Le pavé genevois reste encore une référence ici.

Pour le mobilier urbain, le banc cité dans le plan directeur communal est évoqué uniquement comme moyen. L'objectif est de fonder une identité, mais pas une uniformisation. La Ville utilise pour le moment dix types différents de bancs. Les bancs historiques, eux, ne seront pas remplacés. Cela étant, il ne faut pas se bloquer sur des points de détails de ce type dans l'étude du plan directeur communal. La notion de paysage implique une vision globale et une collaboration entre les services.

Le paysage et le patrimoine sont les deux aspects à revoir les plus importants. Certains secteurs présentent plus d'emplois que de logements. Le Conseil administratif tente de préserver ces derniers et considère donc nécessaire de créer des logements à proximité des haltes CEVA, alors que le Canton a plutôt une tendance inverse. Il faut créer une répartition (logements, infrastructures, équipements, commerces, ateliers, etc.) équitable dans les PLQ, mais on ne connaît pas encore tous les chiffres des besoins.

La consultation publique se fera au mois de mars. L'exposition est prévue à la Bibliothèque de la Cité et trois conférences-débats, notamment sur le logement et sur l'attractivité de la ville, se tiendront au Muséum d'histoire naturelle.

La proposition formelle sera déposée devant le Conseil municipal en septembre, le vote devant se faire (avec un délai légal de nonante jours) au plus tard en octobre.

Discussion et prises de position

La commission doit en fait se prononcer sur l'arrêté de cette proposition PR-650, c'est-à-dire sur l'échéancier. Pour le respecter, cette proposition doit être votée par le Conseil municipal en janvier 2009.

Le groupe libéral votera ce qui est proposé.

L'Union démocratique du centre également, mais ce groupe s'abstiendra certainement lors du vote final, puisque ce plan directeur communal est issu d'une vision politique qui, elle, ne durera que le temps d'une législature.

Les socialistes voteront également la planification, en précisant que ce document sera très utile et qu'il s'agit d'un véritable outil.

Les Verts ajoutent encore que de nombreux enjeux écologiques sont également pris en compte.

A gauche toute! aussi votera ce projet d'arrêté, mais restera attentif à la question des logements sociaux.

La présidente passe alors au vote du projet d'arrêté, qui contient le calendrier.

Il est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s (1 AGT, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexe mentionnée

SYNTHÈSE DES PREAVIS DE L'ÉTAT

Synthèse, direction générale de l'aménagement du territoire / DT	●	Favorable
Commission cantonale d'urbanisme / DT	●	Favorable
Commission des monuments, de la nature et des sites / DCTI	●	Favorable
Direction générale du logement / DCTI	●	Favorable
Direction générale des affaires économiques / DES	●	Favorable
Service de l'étude de l'impact sur l'environnement / DT	●	Favorable
Direction générale de la mobilité / DT	●	Favorable
Direction générale de la nature et du paysage / DT	●	Complément
Service de l'énergie / DT	●	Favorable
Direction générale de l'eau, service de la planification de l'eau / DT	●	Favorable
Service de protection de l'air / DT	●	Favorable
Service de géologie, sols et déchets / DT	●	Favorable
OPAM – OCS et risques majeurs / DT	●	Favorable
Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants / DT	●	Favorable
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) / DES	●	Favorable
Opérations foncières / DCTI	●	Favorable
Fondation pour les terrains industriels de Genève	●	Favorable
TPG	●	Favorable

Premier débat

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, il nous a été présenté un plan directeur communal extrêmement bien préparé. Tout est présenté de manière très précise, notamment l'échéancier des travaux à effectuer dans la période qui est celle de l'étude de ce plan directeur communal. Sur ce point-là, nous n'avons absolument aucune difficulté et nous le voterons tel qu'il est présenté.

Mais, toutefois, à terme, ce plan directeur communal représente une vision politique de la ville qui n'est pas obligatoirement la nôtre. C'est la raison pour laquelle, à terme, nous ne voterons peut-être pas ce qui concerne le fond, alors que nous votons la forme, en espérant que, au moment où nous aborderons le fond, la majorité politique de ce parlement aura changé.

Le président. J'ai déjà six demandes de parole pour un objet voté à l'unanimité en commission, je le rappelle...

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien tient tout d'abord à relever l'excellent travail des fonctionnaires dans l'élaboration de ce plan directeur communal. C'est un travail d'une grande qualité et je tiens personnellement à remercier leur chef de projet, le bien nommé M. Chappuis!

Je suis pourtant, et le Parti démocrate-chrétien avec moi, plus réservée sur les orientations politiques du magistrat. Notre première réserve concerne la mixité emplois-logements. En lisant le chapitre consacré à cette thématique, nous comprenons que la municipalité n'a finalement aucune volonté de créer des conditions-cadres pour attirer des entreprises sur le territoire de la Ville, ni de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de la Ville, ni, par là même, d'augmenter les recettes fiscales de notre commune. Or, nous le savons, c'est grâce à des recettes fiscales importantes que l'on peut mener une politique sociale et une politique culturelle dignes de ce nom.

Ce plan, comme l'a rappelé M. Rubeli, c'est la vision que nous voulons de notre ville à l'horizon 2020 et nous pensons que ce message teinté de méfiance à l'égard des entreprises est problématique. Il est d'autant plus problématique que, selon une récente étude publiée par la Banque cantonale de Genève sur l'économie genevoise, il apparaît que la Ville de Genève est la commune qui, depuis une dizaine d'années, a perdu proportionnellement le nombre le plus important d'emplois – 7300 pour être précis.

A notre avis, les autorités communales doivent mettre plus de cœur à l'ouvrage – et c'est peu dire – pour favoriser les conditions-cadres qui permettront aux entreprises de revenir en ville pour inverser cette tendance négative de pertes d'emplois sur notre commune.

La seconde réserve du Parti démocrate-chrétien concerne la construction de logements. Bien entendu, ce plan directeur communal met un fort accent sur cette problématique et c'est une excellente initiative. Nous pensons, comme le relève ce plan directeur communal, qu'il est de la responsabilité des autorités publiques de la Ville de créer du logement à caractère social.

Mais cette volonté de construire ne doit pas se substituer au privé lorsqu'il est prêt à construire. Or que voyons-nous ces derniers temps? Un magistrat qui fait un usage de plus en plus fréquent du droit de préemption, se substituant au privé sans apporter dans certains cas de plus-value ou de valeur ajoutée.

Qu'observons-nous également? Un magistrat qui fait de plus en plus opposition à des projets cantonaux qui pourraient démarrer sur le territoire de la Ville. Nous le déplorons, car ce n'est pas la bonne façon de sortir Genève de la crise du logement.

Oui, à l'Etat de faire du logement à caractère social! Très bien, c'est son rôle. Mais il ne doit pas entraver systématiquement les initiatives du privé quand il veut construire. Pour le Parti démocrate-chrétien, c'est en combinant les efforts du secteur public et du secteur privé que nous parviendrons à offrir aux Genevois qui vivent en ville, et plus largement aux habitants du canton, les logements dont ils ont besoin.

Voilà pour les deux premières réserves du Parti démocrate-chrétien. M^{me} Alexandra Rys, ma collègue de la commission de l'aménagement et de l'environnement, complétera notre position.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). J'interviens au nom des groupes radical et libéral au sujet de cette proposition PR-650. Je souhaitais relever à mon tour à quel point le travail qui nous a été présenté était de qualité. Nous savons que les équipes ont dû avancer à marche forcée pour nous présenter, dans les délais impartis par le magistrat, ce projet de plan directeur communal, qui est, comme il a été dit, un outil politique. Il concerne la vision stratégique de la ville de demain.

Toutefois, dans le cadre de ce projet d'arrêté, nous estimons qu'il ne s'agit pas de discuter aujourd'hui du contenu politique de ce plan directeur communal, puisque ce sur quoi nous sommes amenés à nous prononcer est l'échéancier. A cet égard, il convient de souligner la volonté de procéder à une consultation publique par le biais, notamment, d'une exposition à la Bibliothèque de la Cité, qui

permettra ensuite à la commission de l'aménagement et de l'environnement et au plénum, nantis des observations du public, de se prononcer sur le plan directeur communal éventuellement aménagé après cette consultation.

Pour notre part, nous retenons notre position s'agissant du fond et nous disons simplement que nous donnons notre voix au planning qui nous est présenté, lequel nous permettra, d'ici aux mois de septembre, octobre, novembre, de reprendre cette fois-ci l'analyse détaillée du plan directeur communal.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Monsieur le président, vous vous étonniez tout à l'heure des six demandes de parole pour traiter cet objet, mais, six inscrits, c'est bien peu eu égard au travail de titan des services, dans lequel de nombreux fonctionnaires se sont dévoués corps et âme pour faire des recherches et des travaux approfondis.

En outre, il faut être bien conscient que cette œuvre n'a pas d'égal jusqu'à présent, puisque, pour la première fois, on traite de tous les aspects de l'aménagement urbain dans leur globalité, en essayant de comprendre, d'analyser, d'imaginer le futur des interactions entre les différents aspects, le logement, la circulation, les activités économiques, j'en passe et des meilleures.

Ce document est donc très prégnant – pour utiliser un terme tout à fait à la mode – extrêmement riche, qui pose de nombreuses questions, mais dont la vocation, pour l'heure, n'est pas d'apporter des réponses coulées dans le bronze. Je pense qu'il est très sain que ce parlement puisse discuter tranquillement des options et de la manière de réagir des groupes à telles ou telles options.

Pour notre part, nous maintiendrons évidemment notre vote en commission et nous accepterons ce document. Je vous le rappelle, il s'agit surtout d'accepter aujourd'hui un calendrier et de confirmer que la commission de l'aménagement et de l'environnement sera bien tenue au courant de l'avancement des travaux.

Soit dit en passant, ce n'est pas une mince affaire, parce que le Conseil municipal n'avait pas obligatoirement, de par la procédure légale, à être tenu si régulièrement au courant, cela mérite d'être dit. Nous voterons évidemment oui, comme en commission, mais quelques points méritent que nous nous y attardions pour réfléchir à ce qu'ils donneront dans le futur.

Par exemple, la notion de densité qualitative de la ville, abordée dans ce document, est très intéressante. On nous a expliqué que la notion de densité qualitative comprend des éléments objectifs et des éléments subjectifs. Pour le groupe démocrate-chrétien, nous disons que nous avons entendu l'analyse et la théorie, mais nous demeurerons cependant attentifs dans le futur à la manière de mettre cette densité en œuvre.

Pour nous, la densité qualitative passe notamment par une mise en œuvre très fine de la complémentarité des modes de transport. Evidemment, aujourd'hui, le document ne répond pas à ce point – ce n'était pas le moment de le faire – mais nous serons particulièrement attentifs à cet égard.

Un autre point concerne la création, prévue dans le plan directeur communal, d'une voie verte cyclable qui traversera notre commune dans sa partie sud, si je puis dire. Sur le fond, c'est une très bonne intention. Nous savons que certaines parties de cette voie existent déjà et que d'autres devront être créées.

En commission, nous avons vu des photos. L'une montrait une partie de cette voie parfaitement encadrée, par une haie impénétrable d'un côté, par un grillage de l'autre. Mais nous pourrions nous demander, au moment du vote des crédits de réalisation, si la qualité de cette voie nécessitera de grands travaux et des dépenses élevées.

Nous croyons qu'il était bon aujourd'hui de faire part de ces différentes questions, auxquelles nous devrons rester attentifs dans la suite des travaux.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je serai extrêmement brève. Nous avons tous remarqué qu'il existait en ville un déficit important entre les emplois et le logement. Or ce plan directeur communal a inscrit la réduction de ce *gap* entre ces deux éléments importants de notre vie quotidienne et il propose de le ramener au niveau de toutes les autres villes suisses.

Je trouve cette gageure assez importante, mais elle n'est pas irréalisable, puisque la proposition est de construire de l'ordre de 300 logements par an. On imagine en tout cas une potentialité de 3000 logements d'ici à 2020 et il nous semble que ce plan directeur communal va dans le sens d'une réduction importante de ce *gap*, lequel représente à nos yeux l'élément le plus gênant.

Pour cette raison, nous soutenons ce plan directeur communal en ayant bien entendu ce que les démocrates-chrétiens nous ont dit: ce n'est pas coulé dans le bronze, tout peut changer et tout peut évoluer. Mais nous reconnaissons une qualité certaine à ce plan et vous imaginez bien que nous le voterons, en nous souvenant que des améliorations y seront probablement apportées. Nous invitons cette assemblée à faire de même et à aller dans le sens des demandes de la population, à savoir plus de logements de qualité, dans l'enceinte de notre ville.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Je ne reviendrai pas sur la qualité du travail effectué par les différents services de la Ville, puisque cela a été relevé par plu-

sieurs préopinants. Ce plan directeur communal est, comme le groupe socialiste l'a souligné en commission, un excellent outil, avec de nombreux clins d'œil aux travaux de plusieurs commissions de notre parlement et aux services de la Ville. Les socialistes voteront donc ce projet d'arrêté avec un grand enthousiasme.

En plus des priorités définies dans ce plan directeur communal – le principe de mixité emplois-logements, la construction de plus de logements, y compris de logements à bas loyer, le maintien des diversités d'activités – qui définissent l'image de notre ville à l'horizon 2020 et qui correspondent à notre vision politique de la ville, les socialistes resteront attentifs à des problématiques exposées dans le rapport PR-650 A mais qui n'ont pas été citées ce soir, telles que la préservation du patrimoine, le mobilier urbain, le maintien des commerces de proximité, et d'autres encore qui nous sont particulièrement chères.

Je n'entrerai pas plus dans les détails, puisque nous votons ce soir l'échéancier, comme cela a été rappelé par mes collègues, dans la perspective de l'adoption finale de ce plan directeur communal, et par le fait que la commission de l'aménagement et de l'environnement sera l'interlocutrice principale pour suivre le processus de la validation de ce plan.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Tout d'abord, j'aimerais souligner l'importance du travail réalisé pour aboutir à ce plan directeur communal et, surtout, remercier le Conseil administratif, qui a décidé de nous faire voter l'échéancier de la procédure, pour nous informer et nous présenter un peu en avance ce plan directeur, sinon nous n'aurions eu que nonante jours pour le découvrir et faire toutes nos remarques à son sujet. Je trouve que c'est une bonne façon de travailler. Ainsi, nous pouvons tous en prendre connaissance d'une manière beaucoup plus approfondie.

Si la Ville de Genève a dû faire ce plan directeur communal, c'est parce que nous sommes une commune de plus de 1000 habitants. C'est une obligation légale et le Canton demande à toutes les communes comme la nôtre d'établir un plan directeur communal. Je dois dire que les services ont très bien travaillé, puisque les préavis cantonaux étaient tous bons à très bons, voire excellents. Cela nous ravit.

La ville de Genève est très dense. Nous avons appris, en étudiant ce plan, que Genève est la deuxième cité la plus dense d'Europe, après Barcelone. Beaucoup d'analyses ont été faites par les services de la Ville pour ce plan directeur communal. D'abord, on a analysé la situation, ensuite on a émis des hypothèses pour l'avenir, puis on a cherché des solutions pour réagir aux problématiques. C'est le travail fait ici.

Une des hypothèses pour l'évolution future de Genève a trait au développement très fort que connaîtra notre région ces prochaines années, notamment avec tout ce grand projet d'agglomération franco-valdo-genevoise. Il y aura de plus en plus de monde ici et de plus en plus de circulation, puisque tout transitera évidemment par notre ville, vu que nous sommes au cœur de cette agglomération.

Nous avons vu dans ce plan le travail de réflexion sur tous les aspects de la densification de notre ville, et c'était souhaitable. Mais nous n'avons eu aucun renseignement pour savoir comment les autres communes envisageaient cette situation et comment Vernier ou Bernex, par exemple, qui sont aussi des grandes villes, allaient réagir. Je sais que ce n'est pas le travail des personnes responsables de ce plan directeur communal de nous expliquer cela, mais nous serions assez satisfaits de savoir si les échanges sont pris et comment les choses se font.

Je voudrais aussi apporter une petite précision, parce que le rapport PR-650 A indique que les services de la Ville, notamment le Service d'urbanisme, sont assez peu au courant du projet de plage prévu aux Eaux-Vives. Mais, heureusement, les choses ont changé depuis, car nous savons maintenant que la Ville et le Canton se sont mis d'accord sur plusieurs points et qu'ils ont même signé certains documents. Nous nous réjouissons donc que cette plage fasse partie intégrante de ce plan directeur communal. Le contraire aurait été assez dommage.

Evidemment, les Verts souhaitent voter cet arrêté, qui nous déroule tout l'échéancier de cette procédure. Mais, surtout, nous nous réjouissons de poursuivre l'étude de ce plan, d'avoir le retour de toutes les consultations, notamment des consultations publiques, et, encore plus, nous nous réjouissons de faire nos commentaires sur le fond de ce plan et sur l'aménagement prévu pour notre ville jusqu'à 2020.

M. Robert Pattaroni (DC). En prolongement de la position politique exprimée par M^{me} Chappuis, je voudrais apporter quelques éléments de façon à ce que le Conseil administratif poursuive sa réflexion, parce qu'il y a eu un très gros travail. Mais, bien sûr, comme probablement le magistrat le sait, il y a malheureusement encore beaucoup à faire, surtout sous l'angle des faits à établir.

J'avais aussi prévu de le dire, mais je confirme que la ville de Genève était jusqu'à peu, et probablement encore maintenant, la ville qui a la plus grande densité en habitants et en emplois. Ce n'est pas sans importance, surtout que nous aimons à nous comparer à des villes comme Zurich, ville très dynamique, parfois considérée comme mieux aménagée et organisée que Genève. Il est important d'avoir en tête qu'une grande densité a quand même des conséquences. Pour être un peu anecdotique, c'est comme l'observation des rats, quand ils sont concentrés d'une manière un peu extrême...

Ensuite, les emplois... Nous le savons, nous avons perdu des emplois, parce que l'industrie, petit à petit, ne trouvait plus sur place, ici comme dans d'autres villes, les terrains qui lui convenaient et elle est allée à l'extérieur. Tant mieux pour le canton de Genève! Tant mieux pour les communes! Mais il est évident que les emplois dans l'industrie sont encore maintenant les plus nombreux dans les entreprises.

C'est la raison pour laquelle il importe que la Ville de Genève poursuive l'analyse des besoins des entreprises, surtout si, comme nous y tenons tous, nous entendons maintenir des petites entreprises, des artisans et des commerçants. Prenons l'exemple de la rue de la Corraterie, dont nous avons parlé récemment! M. Pagani nous dira peut-être ce qu'il a déjà fait. Il est clair que le système de la propriété – qui, pour certains, est sacrée – permet de comprendre que des grandes entreprises propriétaires de bâtiments veuillent disposer de ces bâtiments.

Mais, au niveau du rez-de-chaussée, Monsieur le président, quand nous entendons que des magasins qui vraiment font Genève, des magasins populaires au sens qu'une très grande partie de la population y va, même s'il s'agit de magasins d'un certain luxe – comme Gilbert Albert, mais je le félicite, parce qu'il est un tout grand monsieur, qui a fait beaucoup pour Genève – quand on entend que ces propriétaires de magasin risquent d'être en difficulté, il y a un problème. Et là, la Ville doit avoir l'œil sur ce qui se passe, de façon à intervenir en amont et non pas en aval.

Prenons la galerie Centrale, Monsieur le président... C'est complètement catastrophique de voir que, dans une ville comme Genève, à la rue du Rhône, autant de mètres linéaires et de mètres carrés sont vides depuis des années! Mais ce n'est pas possible! Je n'ai jamais vu ça dans d'autres villes comparables et il faudrait prendre ce problème un peu à bras-le-corps.

Par rapport au logement, il est assez important, en prolongement exact des propos de M^{me} Chappuis, que la Ville dresse l'état de la situation actuelle, et que nous ayons des données qui nous permettent de suivre l'évolution des fameux besoins prépondérants de la population.

En conclusion, je dirai, à l'intention du Conseil administratif, qu'il est important qu'il y ait un certain observatoire de l'évolution de la situation. Il peut être parfaitement construit, probablement en collaboration avec un des services de l'Etat dont c'est la mission, l'Office cantonal de la statistique.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Si je me permets de prendre la parole au milieu de ce concert de louanges, avec certains bémols déjà, c'est que j'aimerais ajouter ici un autre bémol qui concerne deux grands oubliés de ce projet de plan directeur

communal, à savoir le patrimoine bâti et le paysage. Il s'agit là de deux oublis majeurs, puisque le patrimoine bâti et le paysage sont régis par des lois fédérales et cantonales dont la Ville est l'exécutrice. Les services eux-mêmes l'ont reconnu, par la bouche de M^{me} Wiedmer-Dozio, et je lui en sais gré.

J'aimerais simplement attirer l'attention du magistrat et de tous les partis sur le fait que, finalement, ce point de vue n'est pas partisan – du moins je l'espère – mais qu'il devrait toucher tout le monde ici, et également le grand public. En effet, aussi bien le patrimoine bâti que les valeurs paysagères d'une ville comme celle de Genève sont absolument inséparables de l'image de cette ville, de son histoire et de ce qu'elle est censée véhiculer et transmettre aux générations futures.

J'attire donc l'attention sur ces oublis. Ils seront vraisemblablement corrigés, mais il était, me semble-t-il, important de le dire ce soir.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, l'enjeu de ce soir, c'est de définir un échéancier. Je prendrai la parole sur cette première partie de vos préoccupations et je me permettrai ensuite quelques apartés sur le fond.

Quand j'étais député, nous nous sommes battus, à l'intérieur de la commission de l'aménagement, pour faire en sorte que, dorénavant, ces plans directeurs communaux – comme cantonaux – ne restent pas dans des tiroirs, mais qu'ils lient les autorités entre elles, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est bien là l'aspect extraordinaire de ce plan directeur communal et c'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons établi un échéancier. Je vous expliquerai pourquoi.

Nous tenons absolument à faire en sorte que nous nous engagions – nous, l'Alternative, mais également votre Conseil – dans un programme, un plan directeur, qui soit une feuille de route, une boussole pour 2020, parce que nous savons que, dans le bâtiment, l'aménagement, le patrimoine, la protection des petites et moyennes entreprises, un travail à peu près cohérent et sensé n'est possible qu'à cette échelle-là.

J'ai mis le pied sur l'accélérateur dès que je suis arrivé à la présidence du département en me saisissant de ce dossier, pour faire en sorte que, dans les deux ans – on est à dix-huit mois aujourd'hui – nous puissions aboutir, grâce à votre vote de ce soir, et adopter ce plan directeur communal en novembre de cette année. Les choix politiques que vous aurez ratifiés nous permettront de mettre en ligne, si j'ose dire, l'ensemble de l'administration. Les autorités cantonales et les autres communes sont associées à notre volonté politique et à ce plan directeur communal.

Je profite de remercier tous les fonctionnaires qui ont travaillé d'arrache-pied, M^{me} Wiedmer-Dozio, M. Chappuis, M. Doessegger, et j'en oublie certainement beaucoup d'autres du département des constructions et de l'aménagement, mais aussi ceux des départements de mes collègues Patrice Mugny, Pierre Maudet, Sandrine Salerno et Manuel Tornare.

Ces fonctionnaires se sont donnés, ils ont fait un gros travail à l'interne, ils ont pris du temps pour mettre encore plus de chair dans ce plan directeur communal, en y inscrivant notamment le plan lumière et la question sociale... Enfin, je ne veux pas décliner tout ce qui a été introduit dans ce plan directeur communal par les autres départements et par mes collègues.

J'aurais très bien pu vous remettre le document et vous laisser soixante jours pour vous déterminer, comme n'importe quel autre citoyen et citoyenne. Ce n'était pas ma volonté, et nous sommes maintenant dans la phase où c'est à vous d'apporter votre pierre à l'édifice. Je crois que vous avez déjà indiqué des lacunes et des manques, nous ne sommes pas parfaits.

J'entends bien les remarques sur le patrimoine. A ce sujet, j'ai déjà vu passer un texte qui sera inséré dans ce plan directeur communal, grâce à vos interventions à la commission qui a déjà traité de ce dossier. Il donnera entière satisfaction, je l'espère, à M^{me} Brunier sur cette question-là.

J'en viens maintenant au fond des problèmes. Il y a huit options politiques dans ce plan directeur communal. J'ai essayé de traduire mes propres options politiques et celles de l'Alternative. Nous devons discuter de la question du rapport entre les emplois et les logements. Pour ma part, je pense que la cité telle qu'elle est organisée aujourd'hui a un déficit très important de logements.

Il s'agit de rattraper ce déficit, parce que, je vous le rappelle, la quasi-totalité des villes suisses a un ratio de 1 logement pour 1 emploi, alors que nous avons un ratio de 0,78 logement pour 1 emploi. Nous voyons l'effet immédiat: les gens qui arrivent en voiture le matin et qui repartent le soir. Enfin, je ne veux pas revenir sur cet aspect...

La désertification des petites et moyennes entreprises est l'autre problème politique. Ici, je m'inscris en faux contre les propos tenus par une des personnes du groupe démocrate-chrétien. Le plan directeur communal fixe comme objectif la préservation de véritables zones industrielles.

Les petites et moyennes entreprises ont besoin d'être subventionnées indirectement par l'abaissement du prix des terrains, afin que leur créativité et leur production ne soient pas freinées par l'acquisition des terrains dont elles ont besoin à des prix surfaits, voire spéculatifs. Par conséquent, le maintien d'un certain nombre de zones industrielles est l'un des objectifs de ce plan directeur communal.

M. Pattaroni a souligné la question fondamentale des arcades, qui permettent aux petits commerces de subsister dans notre ville. J'ai envoyé dernièrement une lettre à tous les propriétaires des arcades de la Corraterie pour leur dire qu'elles doivent être destinées – et ouvertes – au public. La loi l'impose et j'entends bien, conformément au plan directeur communal et au plan d'utilisation du sol, faire respecter et cette loi et cette volonté politique.

Il vous appartient maintenant, si faire se peut, d'améliorer ce plan, même s'il a été jugé excellent par toutes celles et tous ceux qui l'ont reçu et étudié, notamment au niveau du Département cantonal du territoire. On peut encore viser plus haut et je me réjouis de poursuivre cette démarche avec vous et de revenir devant ce Conseil municipal en septembre-octobre – j'espère – pour valider ce plan directeur communal, qui nous servira de base de travail et qui sera un des acquis de l'Alternative.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (67 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11 bis de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30);

vu l'article 30A de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal prend connaissance du projet de plan directeur communal validé par le Conseil administratif dans sa séance du 3 septembre 2008.

Art. 2. – Le calendrier fixé par le Conseil administratif, visant à une adoption finale du plan directeur communal dans le cadre de la législature cantonale en cours, est validé:

– *Mi-octobre 2008*

Projet du plan directeur transmis aux membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement et aux chefs de groupe.

- *De fin octobre à fin novembre 2008*
Examen par la commission de l'aménagement et de l'environnement.
- *Décembre 2008*
Poursuite de l'examen par la commission de l'aménagement et de l'environnement, information à ladite commission sur les observations cantonales et leur prise en compte dans le projet de plan directeur communal. Rédaction et dépôt du rapport de la commission au plénum.
- *Janvier 2009*
Décision du plénum sur la proposition du Conseil administratif, afin que soient officiellement validés la méthode de travail et le calendrier.
- *Mars 2009*
Ouverture de la consultation publique.
Visite commentée de l'exposition par la commission de l'aménagement et de l'environnement.
- *D'avril 2009 à mi-mai 2009*
Information à la commission de l'aménagement et de l'environnement sur le contenu des observations issues de la consultation publique tenue en mars 2009, ainsi que leur prise en compte dans le projet de PDCom.
Auditions de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur la base de ces observations.
- *Début septembre 2009*
Dépôt par le Conseil administratif d'une proposition de résolution pour la validation finale du plan directeur communal. Le Conseil administratif fournit une information complémentaire relative aux éléments transmis par le Canton.
- *Octobre 2009*
Rapport en plénum sur la proposition de résolution pour la session d'octobre 2009.
- *Automne 2009*
Décision finale du Conseil d'Etat, soixante jours après réception de la résolution du Conseil municipal.

Art. 3. – Dès l'adoption du présent arrêté, la commission de l'aménagement et de l'environnement est désignée comme l'interlocutrice privilégiée du Conseil administratif et de son administration, pour suivre le processus de validation du plan directeur communal.

Art. 4. – La commission de l'aménagement et de l'environnement est chargée d'établir les liens nécessaires avec la commission Agenda 21.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. **Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 28 novembre 2007 de M. Guy Dos-san, M^{mes} Odette Saez, Sarah Klopmann, MM. Alexandre Che-valier, Pascal Rubeli, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexis Barbey, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt, renvoyé en commission le 16 janvier 2008, intitulé: «Modification de l'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanen-tes» (PA-73 A)¹.**

Rapport de M. Pascal Rubeli.

La commission du règlement s'est réunie, sous la présidence de M. Guy Dos-san, les 22 février 2008, 11 et 25 avril 2008. Les notes de séances ont été prises par M. Stéphane Giroud, qu'il en soit ici remercié.

Rappel du projet d'arrêté

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau et des chef-fe-s de groupe,

arrête:

Article unique. – L'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Art. 118 Commissions permanentes

»Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission Agenda 21;
- commission de l'aménagement et de l'environnement;
- commission des arts et de la culture;
- commission du domaine public et des constructions;
- commission de contrôle de gestion;
- commission des finances;
- commission de l'informatique et de la communication;
- commission du logement;

¹ «Mémorial 165^e année»: Commission, 3678.

- commission des naturalisations;
- commission des pétitions;
- commission du règlement;
- commission de la sécurité et de la salubrité;
- commission sociale, de la jeunesse et des sports.»

Séance du 22 février 2008

Le président indique que, depuis la nouvelle répartition des services entre les départements, certaines commissions doivent, pour l'étude du budget, auditionner deux ou trois magistrats en vue de couvrir les domaines qu'il leur incombe d'examiner. Par exemple, la commission des sports et de la sécurité doit auditionner deux magistrats depuis qu'un département est responsable des sports et qu'un autre s'occupe de la sécurité, alors qu'auparavant ces deux volets étaient sous une même autorité. Cette multiplication des auditions pose notamment problème aux magistrats.

Un commissaire des Verts remarque que la question est de savoir si les commissions souhaitent «coller» au plus près des départements du Conseil administratif afin de suivre les dossiers au mieux, d'avoir une vision globale d'un département ou pas, de pouvoir étudier les comptes par département en plus de la commission des finances. Il relève qu'il serait plus cohérent d'avoir des commissions dont la dénomination serait plus proche de celle des départements.

Un commissaire libéral rappelle que le sport a avant tout un aspect social. Il relève qu'il est beaucoup plus normal que le sport soit traité par la commission sociale. La Voirie, quant à elle, est liée au domaine public.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque que ce n'est pas du tout l'avis des commissaires aux sports ni probablement de ceux de la commission sociale. Il nomme à titre d'exemple le skate-park de Plainpalais (pollution des lieux par des dealers et autres). A son avis, le sport doit être traité essentiellement d'une manière sportive, l'aspect social en découle naturellement. Il est d'avis qu'il est mauvais de lier le sport et le social dans une même commission, en raison notamment du fait de la charge de travail. En définitive, lier ces deux commissions reviendrait à créer une commission «mammoth» qui serait peu facile à gérer.

Afin de bien situer le débat, le président rappelle que le Conseil administratif n'a jamais demandé de renommer les commissions.

Le même commissaire libéral indique avoir siégé à la commission des sports et de la sécurité et relève que ladite commission se réunit 12 fois par année au maximum, dans les grandes années; la plupart du temps est consacré aux pompiers ou bien au domaine public.

Un commissaire socialiste relève que de charger, comme le propose le projet d'arrêté PA-73, une commission de s'occuper du domaine public et des constructions n'est pas cohérent. S'agissant des constructions, elles ne doivent pas être liées au domaine public, ce sont deux entités différentes. Elle relève enfin que l'on ne traite pas des espaces verts.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage cet avis.

Un commissaire démocrate-chrétien indique siéger à la commission des sports et de la sécurité depuis moins d'un an et pense qu'elle s'est déjà réunie plus de 12 fois. Il ajoute que cette commission est plus prédominée par le sport que par la sécurité.

Un commissaire des Verts confirme que créer une commission sociale et des espaces verts est cohérent. Elle propose la solution de joindre deux commissions juste pour l'examen des comptes ou du budget, relevant que cela se pratique dans certaines communes.

Le président rappelle que le fait de réunir deux commissions revient à réunir 30 personnes, et il indique que cela est difficile. Cela a été fait pour certains objets, mais c'est peu souhaitable de manière permanente.

Un commissaire des Verts propose une commission particulière pour s'occuper des sports et de regrouper ce qui est de la compétence de M. Maudet, c'est-à-dire la sécurité et la salubrité, dans une autre commission.

Un commissaire d'A gauche toute! demande ce qu'il en est de la commission de contrôle de gestion.

Un commissaire des Verts indique qu'un avis de droit est attendu, du Département du territoire.

Le président rappelle que, si la commission du règlement part dans l'idée d'ajouter des commissions, il y aura des problèmes budgétaires et d'agendas.

Un commissaire démocrate-chrétien propose de réunir deux commissions moins importantes, qui sont celle de la sécurité et celle de l'informatique et de la communication (qui n'est pas énorme), étant précisé que dans l'avenir toutes les questions informatiques seront de plus en plus axées sur la sécurité.

Le commissaire des Verts suggère que la commission des sports et de la sécurité devienne la commission des sports.

Un autre commissaire des Verts propose de réorganiser ces commissions en fonction des magistrats.

Un commissaire d'A gauche toute! déclare être favorable à la création d'une commission des sports.

Une commissaire socialiste, quant à elle, propose un débat sur le contenu des commissions. Une autre commissaire socialiste est d'avis que cela mériterait une réflexion un peu plus approfondie. Cet avis est partagé par tous les commissaires.

Le président met aux voix l'approfondissement de l'étude du cahier des charges des commissions; cela est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

L'audition du Conseil administratif est également acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

Séance du 11 avril 2008

Audition de M. Manuel Tornare, vice-président du Conseil administratif

M. Tornare prie la commission d'excuser l'absence de M. Maudet.

M. Tornare indique que le Conseil administratif a discuté, mercredi en séance, afin de savoir s'il souhaite qu'il y ait concordance entre les commissions et les dicastères des magistrats. Il indique que le Conseil administratif cautionne cela. Il signale que la création d'une commission du domaine public et des constructions poserait problème. Il indique en avoir parlé avec M. Pagani, ainsi qu'avec son collègue M. Maudet. Il rappelle que les membres de la commission du domaine public et des constructions auraient affaire à deux magistrats, le domaine public concernant M. Maudet et les constructions concernant M. Pagani. Il s'agit dans ce cas de trouver une solution.

M. Tornare remarque que les commissions en correspondance avec les magistrats seraient plus cohérentes et efficaces tant pour les commissions que pour le Conseil municipal. Il relève en outre que cela n'est pas très pratique d'aller dans deux commissions, en raison de l'agenda de chacun, et notamment en ce qui concerne l'unité de la matière.

Une commissaire socialiste rappelle, en ce qui concerne une éventuelle commission du domaine public et des constructions, qu'une des propositions avait été d'instaurer plutôt une commission des travaux et des constructions, et de mettre le domaine public avec la sécurité. En revanche, elle fait remarquer son souci d'avoir une commission sociale, de la jeunesse et des sports, qui serait une commission «mammouth».

Elle relève que les membres de la commission sociale pourraient être moins intéressés par le domaine des sports. Il faut éviter que les sports soient dans une commission qui soit moins volontariste ou moins significative. Elle rappelle qu'il avait été émis la possibilité, après réflexion, de scinder en deux la commission sociale et d'en faire une commission jeunesse et sports et une commission sociale.

Elle estime qu'il ne serait pas pertinent de créer une commission qui s'occuperait seulement des sports, étant donné que les objets concernant le sport ne sont pas nombreux.

Une commissaire des Verts remarque qu'elle n'a pas de difficulté à voir «jeunesse et sports» et «social» ensemble. Pour elle, cela peut être réuni, puisqu'il s'agit des mêmes personnes, avec le même magistrat.

Elle précise que, selon elle, la commission Agenda 21 touche des sujets de type plus programmatique et de philosophie générale, tandis que celle de l'aménagement et de l'environnement, voire celle du domaine public et des constructions sont des commissions qui appliquent un programme. Elle s'interroge dès lors sur leur contenu et relève qu'un certain nombre d'objets ont été envoyés à la commission Agenda 21 qui se réunit le jeudi à midi et qui prend des années avant de rendre des rapports. Elle s'interroge sur l'opportunité de maintenir les séances de cette commission à midi, auquel cas il faudrait qu'elles puissent durer plus d'une heure.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que la Surveillance des communes devait se prononcer sur la légitimité de la commission de contrôle de gestion, tout en relevant que la commission des finances a plus de pouvoir que cette commission.

Un commissaire des Verts fait observer qu'il s'agissait de soulager la commission des finances par rapport aux comptes et à un certain nombre de crédits. Un des rôles de cette commission de contrôle de gestion était le suivi de la gestion des dossiers qui sortaient de la commission des finances.

Une autre commissaire s'interroge sur la matière première qu'alimentent ces commissions et propose une réflexion à ce sujet.

S'ensuit un long débat que vous pouvez lire ci-dessous en grande partie, car il est difficile d'en tirer une synthèse et cela serait peut-être en tronquer une partie importante.

Une commissaire socialiste remarque que, lorsque l'on parle de constructions et de travaux, il y a des travaux qui ne sont pas des constructions. Elle demande à M. Tornare si une évaluation de la quantité d'objets traités par commission a été établie, étant précisé que, selon elle, il faut vérifier le contenu mais aussi la quantité, cela afin de faire des regroupements.

Le président rappelle que le sujet a déjà été évoqué et relève que, si la commission part dans ce genre d'étude, il n'est pas sûr que l'on arrive à s'en sortir.

Un commissaire démocrate-chrétien est d'accord avec les propos de la commissaire socialiste. Selon lui, il est inconcevable de mettre les sports avec le

social. Il observe que les gens qui siègent à la commission sociale sont plus engagés dans ce domaine, indiquant que les sports sont assez secondaires à leurs yeux. Intégrer les sports à la commission sociale serait, à ses yeux, la mort de la commission des sports.

Ce commissaire démocrate-chrétien demande si la commission Agenda 21 est amenée à perdurer *ad vitam aeternam*, relevant que les sujets qui sont traités par cette commission sont directement liés à des commissions déjà prédéterminées (par exemple le bioéthanol pour les véhicules de la Voirie). Il pense qu'à long terme la commission Agenda 21, en tant que telle, ne devrait plus avoir lieu d'être.

M. Tornare, pour aller dans le sens du commissaire démocrate-chrétien, croit qu'il y a moins d'urgence à avoir une telle commission. Il rappelle que les principes liés à l'Agenda 21 traversent toutes les commissions et tous les dicastères. Il rappelle cependant que supprimer la commission Agenda 21 risque de donner un signe politique assez négatif.

M. Queloiz, s'agissant de la surcharge de la commission sociale et de la jeunesse, rappelle qu'à la dernière séance de cette commission il a été mentionné qu'il s'agissait de la dernière séance de l'année, avec deux ou trois séances avec relevée durant l'année. Il relève avoir présidé la commission des sports et de la sécurité en 2001/2002 et se souvient d'avoir eu, en tout et pour tout, 14 séances pour cette commission. Il a relevé que, l'année qui a suivi, il y a eu neuf séances sans relevée pour la commission des sports et de la sécurité. L'année qui a suivi, sous la présidence de M. Buschbeck, il y a eu 12 séances sans relevée. Sous la présidence de M. Pierre Maudet, en 2004/2005, 14 séances ont eu lieu sans relevée. Il rappelle que ces années la seule fois où la commission a débattu des sports c'était à l'occasion du budget. Sous la présidence de M. Rumo, il y a eu neuf séances (2005/2006), un sujet à l'ordre du jour. En 2006/2007, il y a eu 16 séances sans relevée, aucun objet ne concernait le sport.

Une commissaire des Verts rappelle que, si l'on sort la jeunesse de tout le contexte social et qu'on la met avec les sports, on aurait aussi tendance à avoir des commissaires qui considèrent que finalement, sur le sport, on a *de facto* réglé les problèmes sociaux qui concernent la jeunesse. En faisant cela, elle a le souci que la jeunesse devienne le parent pauvre de la commission sociale. Elle rappelle qu'il avait été décidé de retravailler le cahier des charges des commissions. Elle se réfère à la question de la transversalité qui n'est pas que spécifique à la commission Agenda 21 et, pour elle, cela ne suffit pas à supprimer cette commission.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle l'historique de la création de la commission Agenda 21. Il relève que certains objets, plutôt que d'aller dans la commission Agenda 21, pourraient aller dans les commissions

spécialisées. Il faut y envoyer des objets qui tiennent la route avec des objectifs bien précis. L'image de la commission Agenda 21 ne doit pas disparaître.

M. Tornare remarque que la commissaire des Verts a raison de dire qu'il faut des cahiers des charges plus précis pour les commissions.

Une commissaire socialiste dit que, par rapport au fonctionnement de la commission sociale, elle n'est pas tout à fait d'accord de mettre la jeunesse avec les sports, la jeunesse devenant le parent pauvre de la commission sociale. Elle entend par «commission sociale» une véritable commission sociale, qui s'occupe de toute l'organisation et de la problématique sociales qui traversent toutes les générations. Etant donné que les deux commissions fonctionnent le jeudi, on pourrait très bien imaginer d'alterner deux commissions, par exemple un jeudi la commission sociale, un jeudi la commission jeunesse et sports.

Une autre commissaire socialiste remarque qu'une commission qui s'appellerait «jeunesse et sports» donnerait un signe fort et beaucoup plus clair par rapport à la politique que l'on veut en ce qui concerne la jeunesse, afin que celle-ci ne soit pas laissée pour compte.

Un commissaire démocrate-chrétien observe que, lorsque l'on dit que l'on va regrouper le sport et le social, le premier va subir l'importance du deuxième. Il relève que, si l'on met le social avec le sport, il n'y aura tout simplement plus de sport.

Une commissaire des Verts se demande pourquoi utiliser les termes de «jeunesse et sports», et pourquoi pas «petite enfance et sports». Selon elle, il n'y a pas plus de raison de lier jeunesse et sport, que aînés et sport, soit on met tout le sport avec tout le social, soit on met le sport à part, mais pour elle lier jeunesse et sport cela n'est pas cohérent, et cela comporte un risque au niveau de la politique sociale qui est menée pour les jeunes.

M. Tornare comprend très bien ce que veut dire cette commissaire et relève qu'une grande partie de la jeunesse se désintéresse complètement du sport. Il relève également que, lorsque l'on parle de la jeunesse, c'est plus vaste que le créneau sportif.

Une commissaire socialiste précise que, pour elle, «jeunesse et sports» évoque le département militaire fédéral. Pour le reste, elle indique être d'accord avec la commissaire des Verts.

Un commissaire libéral indique qu'il faut voir quelle image on a aujourd'hui du sport, pas dans le passé. Actuellement, il y a un sport business, que l'on n'avait pas après-guerre. Il y a des enjeux, des sociétés anonymes. Quel est le rôle de la Ville par rapport aux sports? S'agissant du sport business, on met à disposition ou on contribue aux infrastructures? Il y a là également un deuxième aspect qui

préoccupe la Ville, le rôle social que jouent les clubs sportifs en dehors des heures d'école, qui occupent souvent des locaux des écoles en particulier. Il est d'avis de prendre cela en compte.

Un commissaire démocrate-chrétien est d'avis de dire que, quand un jeune fait du sport, c'est tout cela de temps en moins où il ne fait pas de «conneries». Il indique ne pas avoir compris l'appellation «jeunesse et sports» comme étant le «sport seulement pour la jeunesse». Personnellement, cela ne lui pose pas de problème particulier.

Un commissaire des Verts abonde tout à fait dans le sens du commissaire démocrate-chrétien et indique être très étonné que le sport ne soit pas lié à la jeunesse. Il relève que, dans le monde entier, il existe des ministères de la jeunesse et des sports et invite les membres de la présente commission à surfer sur internet.

Une commissaire socialiste relève que le sport n'est pas simplement pour les jeunes, il est également pour les aînés. Elle pense que les personnes siégeant à la commission sociale n'ont pas une vision très ouverte du sport. Pour elles, le sport est plutôt annexe.

Le président remercie M. Tornare, qui se retire.

S'ensuit un long échange entre les commissaires sur le fait de savoir s'il y a lieu de s'atteler à l'étude de cahiers des charges des commissions. Il en reste que c'est un sujet qui pourrait être abordé à l'occasion d'une autre séance.

Selon une commissaire des Verts, la seule chose sur laquelle il faudrait voter, c'est la question de la division de la commission sociale, de la jeunesse et des sports, telle que cette dénomination est préconisée dans le projet d'arrêté PA-73. Personnellement, elle serait en faveur de supprimer le mot «jeunesse», car il faut avoir une notion beaucoup plus large du sport que simplement celle liée à la jeunesse. A son avis, il faut retenir simplement cette proposition et ne pas essayer d'ouvrir autre chose que ce qui est proposé.

Le président indique à cette commissaire avoir demandé en aparté à M. Tornare de supprimer le mot «jeunesse». Ce dernier lui a répondu que cela correspondait à la dénomination de son département.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que certaines modifications lui paraissent logiques, à savoir instituer une commission de l'aménagement et de l'environnement urbain, une commission des constructions et des travaux et une commission de la sécurité et du domaine public. Ces trois dénominations doivent pouvoir faire l'objet d'un vote rapide.

Le président propose de passer au vote s'agissant des principales commissions.

Sur intervention d'un commissaire démocrate-chrétien, le président constate qu'il n'y a pas de demande formelle de suppression de la commission Agenda 21.

Pour la commission de l'aménagement et de l'environnement, il y a une proposition de la nommer **commission de l'aménagement**. Mise aux voix, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Pour la **commission des arts et de la culture**, il n'y a pas de modification.

Pour la commission des travaux, il y a une proposition de la nommer **commission des constructions**; cette demande est acceptée à l'unanimité.

La demande de créer une **commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public** est acceptée sans opposition (11 oui et 1 abstention libérale).

Pour la commission sociale et de la jeunesse, il y a plusieurs propositions. Première proposition: commission sociale, de la jeunesse et des sports; ou alors création d'une commission sociale et d'une commission des sports.

Le président rappelle que, s'il a bien compris la majorité de la commission du règlement, cette dernière ne veut pas que ce soit une commission sociale, de la jeunesse et des sports.

Il propose de passer au vote sur la création de cette commission qui correspondrait à une commission liée à un magistrat. A ce moment-là, la commission sociale, de la jeunesse et des sports serait celle dévolue à M. Tornare, ce qui revient à dire que la commission des sports serait supprimée tout en étant englobée dans la commission sociale. Cette proposition est refusée par 6 non (1 DC, 1 UDC, 1 AGT, 3 S) contre 3 oui (2 Ve, 1 L) et 3 abstentions (1 UDC, 1 R, 1 Ve).

Le président rappelle qu'il faut scinder cette commission en deux. D'une part, on aurait une commission sociale et, d'autre part, une commission de la jeunesse et des sports.

Un commissaire des Verts propose de laisser la commission sociale et de la jeunesse telle qu'elle est actuellement et de créer une commission des sports.

Le président met aux voix la création d'une **commission sociale** tout court. Cette commission est acceptée par 6 oui (1 Ve, 3 S, 1 AGT, 1 DC) contre 5 non (2 UDC, 1 L, 1 Ve, 1 R) et 1 abstention (Ve).

Concernant cette dernière commission, le président met aux voix la nouvelle appellation suivante: **commission de la cohésion sociale**. Cette appellation est acceptée par 5 oui (1 Ve, 3 S, 1 AGT) contre 2 non (1 L, 1 R) et 5 abstentions (2 UDC, 1 DC, 2 Ve).

Le président met aux voix une nouvelle commission avec trois possibilités: la commission des sports; la commission des sports et de la jeunesse; la commission de la jeunesse et des sports.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève que ce vote est très important. Il pense qu'il faudrait s'accorder un peu plus de temps pour que chaque commissaire puisse en parler à son groupe.

Le président suspend le vote des deux dernières commissions afin que chacun puisse en parler à son groupe.

Il rappelle aux membres de la commission du règlement que la création d'une nouvelle commission peut poser des problèmes financiers et de temps, comme l'a relevé une commissaire des Verts.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que, si une commission siège un jeudi sur deux, c'est économiquement défendable. Il est important de garder cela en mémoire pour chaque groupe respectif.

Le président remarque qu'économiquement cela est défendable, mais que cela pose un gros problème d'organisation.

Séance du 25 avril 2008

Le président informe les membres de la commission du règlement que le groupe radical propose la suppression de la commission Agenda 21, dès lors que tous les départements sont censés faire de l'Agenda 21. Le groupe pense que cette commission n'a plus de raison d'être.

Une commissaire des Verts indique que, s'agissant de cette proposition, les Verts la refusent. Elle indique n'avoir pas entendu les arguments pour lesquels cette proposition est faite, l'argument de la transversalité ne lui suffisant pas. Elle constate que plusieurs dossiers ont été discutés dans cette commission et ont ensuite vraisemblablement influencé la politique de la Ville, notamment en ce qui concerne le pétrole et d'autres questions. Elle voit mal comment faire disparaître une commission avant d'avoir fait son bilan de fonctionnement et les résultats qu'elle a entraînés.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique également que son groupe s'oppose à la disparition de cette commission pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Il relève que cela serait un signe politique complètement faux, alors qu'aujourd'hui on va vers le développement durable.

Un commissaire démocrate-chrétien indique que son groupe pense que la question de la suppression de cette commission est prématurée pour l'instant.

Il relève que le groupe est d'accord avec le fait que c'est une commission qui, à terme, devrait disparaître, puisqu'elle est totalement intégrée dans chaque commission. Selon lui, ce n'est pas une commission qui a été constituée pour être maintenue *ad vitam aeternam*.

Un commissaire des Verts trouve la proposition du Parti radical complètement antiécologique puisque, au niveau international, la Suisse a ratifié toutes les conventions en matière de développement durable. Il remarque qu'au niveau fédéral la protection de l'environnement figure dans la Constitution fédérale, et il relève qu'au niveau cantonal il y a les mêmes préoccupations. Il existe une politique cantonale en matière d'Agenda 21, qui s'évalue à travers chaque législature. Il observe que, au niveau de la commune, deux ou trois législatures (dont les Verts) ont travaillé pour que figurent dans le budget et dans les comptes des lignes et des objectifs assez clairs en matière d'Agenda 21. C'est au moment où cette politique se concrétise que le Parti radical se dit qu'elle doit être oubliée. Il pense que ledit parti ne sera pas suivi et qu'il doit réviser ses positions en matière d'écologie.

Le président informe le commissaire des Verts qu'il n'a jamais dit que le Parti radical souhaitait supprimer l'écologie ou la politique d'Agenda 21 à Genève. Il s'agit de supprimer la commission Agenda 21, qui n'est pas composée de spécialistes mais de conseillers municipaux.

Une commissaire d'A gauche toute! indique que son groupe s'opposera à la fermeture de cette commission. Elle relève que cette commission peut s'appuyer sur un service, puisqu'il y a une unité Agenda 21 en Ville de Genève et, par conséquent, cette transversalité dans tous les services et alliée à des fonctionnaires de la Ville permet justement d'avoir ce regard d'ensemble et probablement d'avancer plus vite sur certains dossiers et d'avoir, en tout, ce point de vue général. Cette commissaire observe que ce serait un drôle de signe que de supprimer cette commission par les temps qui courent.

Une commissaire socialiste rappelle que le plus grand succès de l'écologie sera quand il n'y aura plus de commission Agenda 21 et que cette notion sera intégrée dans chaque commission. Elle pense également que ce sujet est un peu prématuré et qu'il faudrait faire un bilan pour voir quels dossiers ont été développés et ont avancé, et remettre à plus tard cette décision de suppression.

Un commissaire libéral rappelle qu'il n'est pas question de supprimer le réflexe Agenda 21, mais de le répartir dans toutes les commissions pour avoir ce réflexe.

En conclusion, cette commission doit être maintenue.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle l'historique de la commission de l'Agenda 21 et observe que cette commission fait quand même

du travail de fond. Il y a dans chaque département des représentants ou des correspondants Agenda 21 qui ont pour mission d'implanter la vision Agenda 21 dans les services.

Il indique être d'accord qu'à terme cette commission pourrait être supprimée, mais le faire aujourd'hui serait une erreur politique.

Une commissaire des Verts relève que cette commission est plus de type programmatique, c'est-à-dire avec un certain nombre de thèmes qui vont ensuite aider à déterminer la politique de la Ville et qu'on retrouve ensuite dans les commissions. Elle observe que, pour l'instant, on est loin, à sa connaissance, d'avoir épuisé les sujets qui ont trait à l'Agenda 21.

Il subsiste également un problème, comme pour les autres commissions, celui du cahier des charges de la commission. Elle observe que cette commission a quand même contribué à faire avancer, d'une part, les esprits et, d'autre part, la politique de la Ville. C'est la raison pour laquelle elle suggère que cette commission subsiste et qu'une proposition de la faire disparaître soit précédée d'un bilan extrêmement sérieux.

Le président met aux voix la suppression de la **commission Agenda 21**. Cette suppression est refusée par 12 voix (2 UDC, 1 L, 2 DC, 2 S, 2 AGT, 3 Ve) contre 2 (1 L, 1 R) et 1 abstention (S).

Commission de l'aménagement et de l'environnement. Modification de cette appellation en: **commission de l'aménagement**. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Modification de la dénomination de la commission du domaine public et des constructions proposée par le projet d'arrêté PA-73 en **commission des travaux et des constructions**.

Mise aux voix, cette modification est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention socialiste.

Modification de la commission de la sécurité et de la salubrité en **commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public**. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Après une nouvelle discussion entre les commissaires, le président met au vote de manière définitive la création d'une **commission de la cohésion sociale**. La création de cette commission est entérinée par 11 oui (2 UDC, 2 DC, 2 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 3 non (2 L, 1 R) et 1 abstention (S).

Le président ouvre la discussion sur la création d'une dernière commission, à savoir la commission des sports ou la commission des sports et de la jeunesse.

Un commissaire démocrate-chrétien indique que son groupe propose la création d'une commission de la jeunesse et des sports, car c'est sous cette dénomination qu'on peut la trouver partout dans toute l'Europe.

Une commissaire des Verts précise que les Verts sont en faveur de la création d'une commission des sports, partant du principe que distinguer «jeunesse» lorsque l'on parle du sport a une sorte de discrimination par rapport aux autres catégories de personnes. Elle ne pense pas que cela soit un bon argument de dire que cela existe partout dans le monde et qu'il faut que la Ville de Genève s'y réfère. Elle pense également que la jeunesse mérite mieux que d'être simplement accolée au sport. Dans le principe de la cohésion sociale, il y a déjà cette notion de jeunesse.

Un commissaire libéral se demande où les crèches, les places de jeux seront traitées. C'est la jeunesse!

Une commissaire d'A gauche toute! relève que cette question se pose pour beaucoup de projets au Conseil municipal. Faut-il les envoyer à la commission des travaux, à la commission Agenda 21, à la commission des arts et de la culture, etc.? Il faut à chaque fois décider, mais à son avis cela n'est pas plus complexe que n'importe quel autre sujet.

Une commissaire socialiste partage l'avis de la commissaire d'A gauche toute! Elle indique qu'il ne faut pas avoir l'esprit étroit si l'on parle de jeunesse et sport. Cette commission ne traitera pas uniquement de sport pour les jeunes. Il y a également le sport pour les personnes âgées. Elle remarque que, si l'on crée une commission des sports tout court, cela risque d'être une commission tocarde qui siège entre 12 et 14 h, qui ne va peut-être jamais siéger. Or, pour cette commissaire, le sport est un facteur important de la manière de vivre et de l'éducation. Il ne faut pas être restrictif avec les termes «jeunesse et sport». Cela allégera la commission sociale, qui a beaucoup de travail dans d'autres domaines.

Une commissaire des Verts indique, pour son groupe, que ce n'est pas une bonne idée de joindre sport et jeunesse. Elle craint que, en joignant ces deux domaines, on règle les problèmes de la jeunesse à travers le sport. Son groupe craint que l'on évacue tous les problèmes liés de la jeunesse (problèmes de rupture, de formation, de pauvreté, d'absence de projet d'intégration, de difficulté à trouver un emploi).

Elle indique que son groupe, après réflexion, a accepté de séparer le sport du social et elle demande que le sport reste tout seul et que la jeunesse (comme la petite enfance, le 3^e âge, etc.) reste dans la future commission de la cohésion sociale.

Une commissaire d'A gauche indique que le domaine sportif est inclus dans cette cohésion sociale. C'est dans ce rapport de force, si on peut le dire, que le

sport s'inscrit dans un grand ministère social. Le fait de créer une commission de la jeunesse et des sports permet de décharger la commission sociale d'un excès de travail. Elle ne pense pas qu'il y ait une domination du sport pour régler les problèmes de la jeunesse. C'est la raison pour laquelle son groupe soutient cette proposition.

Le président (radical) remarque que le sport fait partie intégrante du grand département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, raison pour laquelle le Parti radical ne voulait pas scinder la nouvelle commission de la cohésion sociale. Puisque le sport fait partie de ce grand ministère du social, il n'y a pas de raison de sortir le sport de ce grand domaine et d'en faire une commission particulière. Il n'est pas question de multiplier les commissions et d'en rajouter une.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaite faire part de l'avis de son parti et de la commission des sports à ce sujet. Il est évident que le sport a un rôle social et qu'il fait partie de la grande bulle sociale. En revanche, il ne faut plus traiter le sport d'une façon sociale, car, en faisant cela, on arrive à des débordements et à des dérives qui, parfois, sont regrettables (par exemple le skate-park de Plainpalais traité à 100% d'une façon sociale et non pas sportive).

Une commissaire socialiste observe que l'on ne va pas résoudre tous les problèmes de la jeunesse par le sport. Lors de l'envoi de projets dans les commissions, on fera le tri et décidera s'ils sont liés à un problème particulier de la jeunesse plutôt qu'au sport.

Le président met au vote la création d'une **commission de la jeunesse et des sports**. Cette dénomination est acceptée par 9 oui (2 UDC, 2 DC, 3 S, 2 AGT) contre 3 non (Ve) et 3 abstentions (2 L, 1 R).

Le président met aux voix le projet d'arrêté PA-73 amendé. Il est accepté par 9 oui (2 UDC, 2 DC, 3 S, 2 AGT), 3 non (1 R, 2 L), 3 abstentions (Ve).

Le commissaire libéral annonce un rapport de minorité. Au mois de décembre, ce commissaire renonce à rédiger un rapport de minorité.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau et des chef-fe-s de groupe,

arrête:

Article unique. – L'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Art. 118 Commissions permanentes

»Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission Agenda 21;
- commission de l'aménagement;
- commission des arts et de la culture;
- commission des travaux et des constructions;
- commission de la cohésion sociale;
- commission de contrôle de gestion;
- commission des finances;
- commission de l'informatique et de la communication;
- commission de la jeunesse et des sports;
- commission du logement;
- commission des naturalisations;
- commission des pétitions;
- commission du règlement;
- commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public.»

M. Guy Dossan, président de la commission du règlement (R). Je prends la parole comme ancien président de la commission pour rappeler l'histoire de ce projet d'arrêté. Au début de la législature, une partie des membres de l'ancien bureau et des chefs de groupe – vous avez vu que le projet n'a pas été signé par tous les partis – ont pensé qu'il fallait faire coller les commissions de notre Conseil municipal avec le Conseil administratif nouveau, qui venait de remanier ses départements.

Au départ, c'était une très bonne idée. Il ne paraissait pas tout à fait logique que certains magistrats dépendent tout soudain de deux ou trois commissions. Certains ont pensé que ce projet d'arrêté avait été déposé pour le confort des magistrats. Mais cela n'a jamais été l'objet des débats. Il s'agissait plutôt du confort et de l'efficacité de notre Conseil municipal face aux magistrats.

Nous avons entendu des choses très intéressantes. C'est vrai, il y a eu un simple toilettage et c'était très bien. Malheureusement, je ne suis pas sûr que ce qui est ressorti de commission soit vraiment plus efficace, puisque nous avons réussi à créer une commission supplémentaire... Désormais, des problèmes de jours de séance se poseront, puisqu'il devient très difficile de convoquer les commissions.

Des commissions qui siègent entre midi et 14 h sont, comme je les ai appelées quand je présidais la commission du règlement, des «rotoillons» de commission, parce qu'elles se réunissent en fait entre 12 h 15 et 13 h 45, le temps que les gens arrivent du travail et repartent... Tout cela est parti d'un bon sentiment, mais n'est pas nécessairement plus efficace. Mais, avec la discussion de ce soir, je serai peut-être convaincu du contraire... Nous verrons ce qui en sortira.

M. Pascal Rubeli, rapporteur (UDC). Chers collègues, l'ancien président de la commission a dit toute une série de choses et notamment qui étaient les personnes signataires de ce projet d'arrêté, sur proposition du bureau et des chefs de groupe. Je tiens à rappeler deux ou trois éléments, puisque le développement a été fait. Ce projet d'arrêté a été accepté par 9 oui, 3 non, avec 3 abstentions, c'est-à-dire accepté de peu.

Pour donner à tout le monde une vision claire des nouvelles commissions, je rappelle les changements: commission de l'aménagement, commission des travaux et des constructions, commission de la cohésion sociale, commission de la jeunesse et des sports, commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public. Il est vrai qu'une nouvelle commission est créée.

Le débat auquel nous allons maintenant assister nous permettra de savoir si nous maintenons ce vote de la commission du règlement ou pas.

Premier débat

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'avais signé ce projet d'arrêté en tant que cheffe de groupe à l'époque, mais à la lecture de ce rapport PA-73 A, nous les Verts, nous sommes restés un peu perplexes quant au déroulement des travaux de commission. Je me suis au préalable assurée que le rapport était bien conforme aux travaux de commission, car ce n'est pas toujours le cas, vous en conviendrez. En l'occurrence, il était bien conforme.

Par conséquent, notre difficulté, à nous les Verts, à la lecture de ce rapport était de suivre le fil rouge des débats et l'organisation des travaux, ce qui est quand même primordial! Le président de la commission a rappelé tout à l'heure de quoi il s'agit. Il s'agit de trouver une nouvelle organisation afin de décharger les magistrats de l'obligation de se soumettre à un trop grand nombre d'auditions lors de la procédure budgétaire.

Le problème a bien été posé. Mais, concernant l'organisation des travaux, c'est un peu plus compliqué pour le lecteur de retrouver le cheminement de la pensée

et du raisonnement qui a conduit la commission à un projet d'arrêté amendé pas franchement meilleur que la version d'origine. Mais cela ne veut encore pas dire qu'il n'y a pas de solution idéale.

Alors, nous les Verts, nous avons été tentés, dans un premier temps, de renvoyer ce rapport en commission. Finalement, nous y avons renoncé, car nous avons très vite compris que cela ne changerait pas grand-chose. Je vous proposerai donc deux amendements à la fin de mon intervention. Nous avons essayé de suivre et de retrouver le raisonnement de la commission et, à ce propos, les Verts ont toujours été clairs. Ils ont fait un certain nombre de propositions qui n'ont même pas été franchement débattues, ni même votées.

Le résultat est que nous nous retrouvons, comme l'a rappelé le président de la commission, avec une commission supplémentaire. Au lieu de treize, nous en aurons quatorze! C'est tout de même ennuyeux. Mais, en plus, si l'objectif a été posé, nous sommes passés à côté, car la manière d'en débattre n'a pas été définie. Une commission de plus, c'est aussi une commission budgétaire supplémentaire. Il faudra donc nous expliquer où sont le gain et l'efficience au sortir de ce projet d'arrêté...

Les Verts ont proposé de coller au plus près des départements pour organiser les commissions. C'est une option. Si nous nous plaçons sous l'angle des magistrats, le grand gagnant est M. Maudet, qui devait se rendre auparavant dans trois commissions et qui n'en aura plus que deux! (*Exclamations.*) Alors là, il y a un véritable gain. M. Tornare devait se rendre dans deux commissions et il aura toujours deux commissions, puisqu'une nouvelle commission a été créée, ce qu'on aurait pu éviter. J'y reviendrai plus tard. De ce point de vue là, il y a une toute petite amélioration sous l'angle des magistrats.

Sous l'angle des conseillers municipaux, c'est une commission supplémentaire, donc davantage de séances et plus de travail, avec, comme l'a rappelé le président tout à l'heure, tout ce qui est lié à son organisation: où elle siègera, quel jour, sans parler des coûts supplémentaires pour la Ville...

Forts de ces trois constats, différents problèmes ont été réglés – je n'y reviendrai pas – pour M. Pagani, par exemple, et dans le département de M. Maudet, où les choses se sont bien dénouées. Mais reste la question du département de M. Tornare, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

La commission du règlement a cru bon de diviser la commission sociale et de la jeunesse en créant la commission de la cohésion sociale et la commission de la jeunesse et des sports. Non seulement nous avons une commission supplémentaire – nous l'avons déjà dit – mais les Verts s'opposent avec force au fait de détacher tout ce qui est lié à la jeunesse de la commission sociale et de la jeunesse

actuelle. Nous considérons que ces domaines sont interdépendants et qu'il est un peu problématique de mettre une population avec les sports – les débats ont été longs en commission, vous pouvez vous référer au rapport.

Nous avons proposé en commission de créer une commission pour les sports seulement. Mais ce n'était pas mieux, puisqu'il en restait toujours une de plus, si bien que les Verts ont proposé de garder la commission sociale et de la jeunesse et d'y rapatrier les sports. La commission du règlement n'a pas accepté cette proposition au prétexte qu'on créait une commission mammoth.

Je ne suis plus à la commission sociale et de la jeunesse depuis un certain temps, mais les commissaires Verts qui y siègent nous ont indiqué qu'elle n'était pas si surchargée que cela et qu'elle pouvait tout à fait absorber la partie sports. Cette démarche serait en cohérence avec le département du magistrat M. Tornare, qui, à ce moment-là, n'aurait qu'une seule commission budgétaire. Il ne serait pas obligé de donner des informations et d'un côté et de l'autre, puisque la seule chose que nous avons apprise dans ce rapport...

Le président. Je vais vous demander de conclure, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz. Je vous demanderai, Monsieur le président, s'il vous plaît – c'est une supplique – de m'accorder deux minutes supplémentaires. Il y a donc une suite logique à ce que la commission sociale et de la jeunesse ait également un morceau de la commission des sports et de la sécurité.

Pour ces deux raisons, nous présentons un premier amendement en vue de réunir en une seule commission la commission de la cohésion sociale et celle de la jeunesse et des sports. Notre second amendement nous tient à cœur, parce qu'il est symbolique. Il demande que la commission de l'aménagement redevienne la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous regrettons infiniment la disparition de ce terme dans le nom de la commission.

Voilà, Monsieur le président, je m'apprête à apporter ces deux amendements sur votre bureau et je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir les voter:

Projet d'amendement

La commission de la cohésion sociale et la commission de la jeunesse et des sports sont rassemblées en une seule commission: la commission de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Projet d'amendement

La commission de l'aménagement redevient la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! accueille avec satisfaction les propositions de la commission du règlement.

Il était temps, en effet, de revoir l'organisation de nos commissions et leur appellation. A ce titre, et contrairement aux Verts, nous saluons avec enthousiasme la création d'une commission de la jeunesse et des sports, qui correspond bien à la situation qui prévaut aujourd'hui à la Ville, où sport, sport de rue et jeunesse regroupés dans un seul département constituent de fait un ensemble systémique.

Il en va de même pour la sécurité, la salubrité et le domaine public et, après la création d'une commission Agenda 21, il ne convenait plus de conserver le terme environnement accouplé à celui d'aménagement.

Nous saluons donc les efforts de clarté et d'adaptation entrepris, et notre groupe votera la proposition amendée telle qu'elle ressort de la commission du règlement.

M^{me} Christiane Olivier (S). Et voici que nous retombons dans la mauvaise habitude prise par ce Conseil municipal de refaire en plénière les débats de commission... Une fois de plus, nous tombons dans ce faux débat.

Je voudrais souligner un deuxième point. J'aurai des termes un peu durs, mais nous commençons à être fatigués par ces amendements refusés en commission et qui reviennent systématiquement en séance plénière. C'est de bon jeu politique, mais pour autant que des faits nouveaux justifient le retour de ces amendements. Je tenais à ce préambule par rapport aux travaux de la commission.

Je serai relativement brève et, pour les raisons clairement expliquées par M. Zaugg, nous voterons aussi les conclusions telles que présentées par la commission. Je pense qu'il ne faut pas trop s'étendre, parce que c'est une question de cuisine interne, d'organisation de notre Conseil municipal, et je ne sais pas si les téléspectateurs de TV Léman bleu et les citoyens de cette Ville sont particulièrement passionnés par nos débats.

Je voudrais juste rappeler que les travaux de la commission concernaient deux aspects. Premièrement, il s'agissait de mettre en conformité la dénomination des commissions en fonction de la redistribution des départements opérée en début

de législature. En second lieu, il y avait la volonté de voir un seul conseiller administratif par commission et non pas que le conseiller administratif aille dans deux ou trois commissions.

A l'inverse, il s'agissait que la même commission ne doive pas recevoir deux conseillers administratifs, comme c'est le cas actuellement avec la commission des sports et de la sécurité, au moment du budget et des comptes. Ce n'est donc pas pour que le conseiller administratif n'aille pas dans plusieurs commissions, mais pour qu'une même commission ne reçoive pas plusieurs conseillers administratifs.

Un troisième point a été évoqué mais il a vite été abandonné, parce que nous rentrions dans un travail beaucoup trop ardu. Il s'agissait d'évaluer le cahier des charges des commissions et, par conséquent, leur fonctionnement. Nous avons renoncé à ce travail de fond, compte tenu du temps qui nous était imparti, mais le bureau devrait examiner les compétences des commissions. Pouvons-nous nous autosaisir? recevoir telle ou telle chose? quels sont les objets renvoyés dans ces commissions? Ultérieurement, nous devons en discuter.

La création de la commission de la jeunesse et des sports a effectivement fait l'objet d'un long débat. Je rappelle que si la commission sociale et de la jeunesse actuelle n'a pas traité de sport, c'est pour la simple raison que, pour l'année en cours, les sports continuaient d'être étudiés à la commission des sports et de la sécurité.

Or la création de cette commission de la jeunesse et des sports correspond à la volonté du Parti socialiste de montrer que le sport est une partie prenante indispensable de la manière de vivre et de l'éducation, que nous soutenons et que nous voulons dans une commission en tant que telle, et non pas dans une semi-commission qui siégerait entre midi et 14 h.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de voter les conclusions du rapport telles qu'énoncées et, si besoin était, je reviendrai sur la dénomination des commissions. Mais je pense que, comme l'a dit mon collègue M. Zaugg, le Parti socialiste votera le projet d'arrêté tel qu'il est sorti de la commission du règlement.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Sur les autosaisines, le bureau s'est déjà prononcé, mais nous pourrions revoir effectivement cette problématique.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous transmettez à M^{me} Olivier quelques pré-

cisions, Monsieur le président. Il ne s'agit pas de déposer une nouvelle fois les mêmes amendements, parce qu'il y aurait des éléments complémentaires ou nouveaux, Madame Olivier.

Il sera bientôt du devoir de ce Conseil municipal de revoter en plénum tous les amendements adoptés en commission. Selon l'interprétation de la Surveillance des communes, que nous auditionnerons peut-être bientôt à la commission du règlement, ce qui est modifié en commission doit revenir vierge au plénum. La commission du règlement en discute actuellement, vous pourrez vous renseigner auprès de votre président, qui est de votre parti, Madame Olivier. Votre interprétation est donc complètement erronée par rapport à la réalité d'aujourd'hui et à ce qui nous attend peut-être demain.

Vous transmettez aussi, Monsieur le président, à M^{me} Olivier que les commissaires qui siègent ou qui ont siégé à midi apprécieront de se faire traiter de demi-commissaires et de travailler dans des demi-commissions...

Ces remarques étant faites et pour revenir au projet d'arrêté PA-73, dont je suis l'un des auteurs en tant qu'ancien membre du bureau, le groupe libéral est déçu des résultats des travaux de cette commission pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce que nous avons – tous les commissaires aux sports l'avaient dit – relevé notre attachement à la commission des sports et au fait que le sport soit traité pour lui-même.

Mais nous avons dit aussi que le *deal* entre la commission et ce Conseil municipal consistait à maintenir le même nombre de commissions – et non à l'augmenter! – tout en gardant le sport. Plusieurs propositions concrètes ont été faites, notamment par les libéraux, à ce sujet.

Il s'agissait, par exemple, de répartir la problématique de l'Agenda 21 dans l'ensemble des commissions et de renoncer à une commission spécifique. Il s'agissait aussi de regrouper deux commissions en une, la commission de l'informatique et de la communication et la commission des finances, ce qui aurait permis de maintenir une commission des sports. D'ailleurs, lors du débat budgétaire, les dossiers de l'informatique sont traités simultanément par ces deux commissions.

Tel n'a pas été le choix de la majorité de la commission du règlement, qui arrive ici avec une commission supplémentaire, une commission de la jeunesse et des sports. Mais nous n'en voulons pas. Nous pensons que le projet n'est pas mûr au vu des modifications intervenues au sein du Conseil municipal, tant au niveau des membres qu'au niveau du rythme de travail des commissions et du nombre de sujets qui leur sont renvoyés.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que le travail est incomplet aujourd'hui et nous demandons de renvoyer ce rapport à la commission du règlement.

Le président. Il n'y a pas de demi-commissions, il y a juste des impératifs pour placer quatorze séances de commissions sur cinq soirs! C'est pour cette raison que certaines se réunissent à midi.

M. Guy Dossan (R). Je parlerai maintenant au nom du groupe radical. Vous l'avez vu, c'est assez curieux, je suis signataire du projet d'arrêté et j'ai dû voter contre à l'arrivée... C'est toujours très drôle quand, à la fin des travaux, on doit voter contre ce qu'on a proposé, avec d'autres, je suis d'accord, parce qu'on n'est pas satisfait. Le travail fourni par la commission était certes intéressant, mais il n'allait pas dans le sens des souhaits du groupe radical.

Le préopinant libéral l'a dit tout à l'heure, nous voulions de l'efficacité, mais en aucun cas une commission supplémentaire. Il faut être réaliste, les débats de la commission du règlement n'ont porté quasiment que sur un problème: la puissante commission des sports! C'est là notre impression pendant ces travaux. Chacun des commissaires au règlement avait derrière lui tous ses commissaires aux sports, de peur que la commission des sports ne soit supprimée...

Je crois qu'aucun de ceux qui ont proposé de regrouper le sport avec la cohésion sociale et la jeunesse en une seule commission n'ignorait l'importance du sport dans notre ville de Genève. Mais je vous rappelle qu'on nous a aussi fait, en commission, la démonstration des objets renvoyés à la commission des sports et de la sécurité pendant des années. Or nous nous apercevons qu'ils ne sont pas nombreux, à part l'examen du budget des sports, qui est important, c'est vrai.

Reprenez nos ordres du jour! Regardez ce que nous avons renvoyé depuis des mois à la commission des sports et de la sécurité! C'est là que nous nous sommes dit que la commission des sports pouvait être intégrée à une commission de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, comme s'intitule le département de M. Tornare.

Là, nous avons eu l'impression – en tout cas pour ma part – que chacun défendait le pré carré de la commission des sports. Chaque commissaire aux sports était viscéralement attaché à sa commission, ce que je peux comprendre. A partir de là, il est vrai, certaines de nos discussions ont un peu dérapé. En effet, il a fallu chercher où nous mettrions les sports.

On a parlé de jeunesse et sports, mais nous avons entendu que jeunesse et sports faisait un peu trop militaire... Nous avons entendu des propos un peu curieux, et c'est dommage. Nous étions partis sur un bon sentiment et nous arrivons à quelque chose qui me paraît personnellement pire que le projet d'arrêté que nous avons déposé.

Le groupe radical, par ma voix, a proposé de supprimer la commission Agenda 21. Quel sacrilège! J'ai été accusé de vouloir supprimer l'écologie en

ville de Genève, ce qui n'était absolument pas le but! Nous nous disions simplement que, l'Agenda 21 étant un objectif de tous les départements municipaux, nous ne comprenions pas la nécessité d'une commission municipale qui n'est pas formée de spécialistes de l'écologie, mais – je vais me faire tuer... – de «simples» conseillers municipaux. Pourquoi ne pas faire l'économie de l'Agenda 21 pour supprimer une commission, puisqu'il y en avait une de plus?

Ces propositions n'ont pas été acceptées. Je peux comprendre ce que certains d'entre vous ont souhaité, mais, pour notre part, nous voterons l'amendement des Verts. Nous voterons d'abord le renvoi en commission du règlement. En effet, pourquoi ne pas retourner en commission et essayer de faire un toilettage du toilettage déjà fait? Puisque le bureau a déjà entrepris des grands travaux, eh bien, cela ne fera jamais que des travaux en plus!

Si nous revenons en commission, ce sera de toute façon à nous de faire ce travail. Mais si le renvoi est refusé, nous accepterons évidemment l'amendement des Verts en vue de ne créer qu'une seule commission de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Elle va exactement dans le sens que nous souhaitions en signant ce projet d'arrêté.

M^{me} Odette Saez (DC). Le groupe démocrate-chrétien votera ce projet d'arrêté. Nous sommes quelque part satisfaits. Si on veut en revenir à la commission des sports, puisque c'est cela qui a eu l'air d'animer le débat de la commission du règlement, nous sommes assez satisfaits que les sports soient liés à la jeunesse et ne soient pas intégrés au social.

Le Parti démocrate-chrétien votera ce projet d'arrêté.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je vais être brève. Quand j'ai commencé à siéger dans ce Conseil municipal, je crois que nous avions huit ou neuf commissions. Depuis, beaucoup ont été rajoutées. Pourquoi? L'aménagement, simplement parce que si la commission des travaux devait s'occuper encore d'aménagement, cela devenait trop lourd pour cette commission, qui aurait dû se réunir régulièrement deux fois par semaine. L'informatique, parce que l'informatique était étudiée avec les finances et que les gens des finances n'étaient pas forcément intéressés par l'informatique et que cela alourdissait l'ordre du jour de la commission des finances.

La commission Agenda 21, parce que la question se posait et que l'intérêt était réel. Pour que chacun prenne conscience de l'Agenda 21, il fallait créer une commission transversale qui permette à tous les départements de prendre part à cette problématique.

Toutes ces commissions ont été créées pour de bonnes raisons et on ne les supprimera pas comme cela, sous prétexte qu'on ne veut plus se réunir le vendredi soir et qu'on ne veut pas de commissions supplémentaires. C'est aussi cela, le problème. Tout le monde part en week-end, personne ne veut se réunir le vendredi soir! Alors il faut aussi réfléchir. Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas se réunir à midi, c'est parce qu'on ne veut pas se réunir le vendredi soir... Il faut dire la vérité! Alors, si vous voulez être parlementaires, soyez-le jusqu'au bout, prenez vos responsabilités et faites votre travail!

Le président. Madame Perler-Isaaz pour la seconde fois, vous avez la parole...

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Merci, Monsieur le président, de m'accorder la parole pour la seconde fois! Il me semble, comme signataire du projet d'arrêté, que je peux la prendre autant de fois que je le souhaite...

Le président. Non, Madame! C'est le cas lorsque vous déposez l'objet, mais pas au retour du rapport.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz. Eh bien, merci de m'avoir rafraîchi la mémoire, Monsieur le président! J'aimerais que vous transmettiez à M^{me} Olivier que ses insinuations sont désagréables, quand elle parle d'amendements refusés en commission et qui reviennent en plénière.

Que ce soit clair, ce n'est pas le cas des Verts. Les Verts ont fait des propositions qui ont été refusées, mais ils ne les ont pas refaites ici. C'est une autre proposition que j'ai déposée tout à l'heure sur votre bureau. Cela dit, c'est assez piquant de la part de cette conseillère municipale qui, elle, revient très régulièrement et toujours avec des questions non résolues quand cela ne lui convient pas. Voilà.

Je voulais ajouter, par rapport à l'amendement que nous avons déposé pour réunir les deux commissions, que nous pouvons souscrire à la proposition des libéraux de renvoyer ce rapport en commission. Bien évidemment, nous y avons pensé, mais nous n'avons pas espéré une seconde qu'une autre fraction aurait la même idée...

Nous renverrions volontiers ce rapport. Si tel était le cas, il serait bon que la commission procède à une nouvelle audition de M. Manuel Tornare, non pas pour

avoir son avis sur la commission Agenda 21, tel que le rapport le relate, mais sur la politique du sport qu'il mène aujourd'hui. Vous savez toutes et tous ici que M. Tornare réorganise le sport dans son département et qu'il le fait dans une certaine transversalité, ce qui pourra peut-être faire changer d'avis certains, ou les conforter dans l'idée de diviser la commission sociale et de la jeunesse.

Deuxième débat

Le président. Nous allons procéder aux votes. Je commencerai par le vote du renvoi à la commission du règlement. Si ce renvoi est refusé, nous voterons les amendements, puis le projet d'arrêté PA-73. Je précise que, pour une modification du règlement du Conseil municipal, le troisième débat est obligatoire. Il faudra juste savoir quand nous le tiendrons, parce que j'imagine que les cheffes et chefs de groupe ne sont pas forcément prêts à changer tous leurs commissaires le mois prochain...

Des voix. Les commissions changent au mois de juin!

Le président. Oui, mais l'arrêté est censé entrer en vigueur après le délai référendaire de quarante jours. Il faudra donc, cas échéant, proposer un amendement pour qu'il entre en vigueur en juin.

Mis aux voix, le renvoi à la commission du règlement est refusé par 42 non contre 32 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz concernant la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 42 non contre 12 oui (19 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz concernant la commission de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports est refusé par 51 non contre 22 oui (1 abstention).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté amendé par la commission est accepté par 42 oui contre 32 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;
sur proposition de son bureau et des chef-fe-s de groupe,

arrête:

Article unique. – L'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Art. 118 Commissions permanentes

»Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission Agenda 21;
- commission de l'aménagement;
- commission des arts et de la culture;
- commission des travaux et des constructions;
- commission de la cohésion sociale;
- commission de contrôle de gestion;
- commission des finances;
- commission de l'informatique et de la communication;
- commission de la jeunesse et des sports;
- commission du logement;
- commission des naturalisations;
- commission des pétitions;
- commission du règlement;
- commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public.»

Le président. Mesdames et Messieurs, nous pouvons faire le troisième débat lors de la prochaine séance ou prendre le temps de la réflexion, puisque, de toute façon, les commissions ne se mettront pas en place avant le mois de juin... (*Remarque de Mme Valiquer Grecuccio.*) Madame Valiquer Grecuccio, je ne vous entends pas... Je vous donne la parole.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je voudrais dire que le Parti socialiste aimerait faire ce débat à 20 h 30 et il vous propose, en votre qualité de président, ainsi qu'au bureau, de bien vouloir présenter un amendement visant à préciser

que cet arrêté entrera en vigueur en juin, lors du renouvellement des commissions.

Le président. L'amendement est là: «Cette disposition entrera en vigueur lors de la prochaine année législative, soit dès juin 2009.» Monsieur Chevalier...

M. Alexandre Chevalier (L). Ecoutez, Monsieur le président, le groupe libéral refusera de faire ce troisième débat à 20 h 30. Il y a déjà deux urgences à traiter plus un ordre du jour que nous trouvons quand même conséquent pour ce soir. Il n'y a aucune urgence à changer le nom des commissions aujourd'hui. De toute façon, cela peut être fait au mois de juin prochain, ou dans une année, cela ne change rien pour le citoyen et le contribuable de la Ville de Genève... Il n'y a aucune urgence, nous pouvons attendre bien plus tard.

M. Christian Zaugg (AGT). Monsieur le président, pour votre information, notre groupe suit la position du groupe socialiste.

Mis aux voix, la proposition de faire le troisième débat à 20 h 30 est refusée par 39 non contre 30 oui (5 abstentions).

Le président. Le bureau verra avec les cheffes et chefs de groupe à quelle date nous placerons ce troisième débat.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour de l'ombre à la pataugeoire et une couverture des voies utilisable par les enfants» (P-198 A)¹.

Rapport de M^{me} Silvia Machado.

Lors de sa séance plénière du 12 septembre 2007, le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-198 à la commission des pétitions. Cette dernière s'est réunie

¹ «Mémorial 165^e année»: Commission, 1054.

le 1^{er} octobre et le 5 novembre 2007, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, pour étudier cet objet.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon, que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1^{er} octobre 2007

Audition des pétitionnaires, représentés par M. Alain Dubois, membre du comité du groupe de pilotage, et M. Cyril Erni, membre du groupe qui a lancé la pétition

M. Erni, qui a collecté l'ensemble des demandes des habitants concernant l'aménagement de la couverture des voies CFF, informe la commission que la question de l'ombre à la pataugeoire se pose depuis 1999. Il y a une immense dalle en béton et, juste à côté de la pataugeoire, un tout petit parasol en dur, alors que la pataugeoire est très fréquentée en été. Ce problème a été signalé au conseiller administratif par un courrier et la réponse donnée n'est pas tout à fait satisfaisante. (Voir en annexe la lettre du 17 juillet 2007 adressée à M. Manuel Tornare par le groupe de travail «couverture des voies CFF» du Forum Saint-Jean-Charmillles et la réponse du 25 septembre 2007 du conseiller administratif.)

M. Dubois insiste sur le fait que la surface d'ombre ne répond pas aux besoins et que les aspects de prévention contre la surexposition au soleil devraient être considérés lors de l'élaboration de projets d'aménagement tels que celui-ci.

Il remarque que la plupart des pataugeoires sont dans des parcs arborés où il est facile de trouver de l'ombre, ce qui n'est pas le cas de la pataugeoire de Saint-Jean.

Il suggère des parasols en dur comme solution la plus appropriée, car la plantation des arbustes ne donnerait pas de l'ombre tout de suite.

M. Dubois fait remarquer la forte emprise des architectes concernés par le projet d'aménagement et l'argument opposé à la demande des habitants, se référant au respect d'un concept urbanistique. Il estime que l'avis des usagers devrait être considéré.

Bien que les pétitionnaires aient le sentiment d'être écoutés par l'administration, ils font part à la commission des pétitions de leur difficulté à faire avancer

certaines choses: ils ont l'impression qu'il est parfois plus difficile de faire poser un banc que d'obtenir un crédit de plusieurs millions. Le lancement de pétitions comme celle-ci leur semble un moyen juste pour débloquer des situations et mettre en place des processus de collaboration.

A noter que, au cours de cette audition, d'autres aspects comme l'état de la fontaine qui ne fonctionne pas et qui se transforme plus ou moins en marécage, ou les problématiques liées au nettoyage régulier des lieux ont aussi été évoqués par les pétitionnaires.

Suite à l'audition des pétitionnaires, la commission décide, à l'unanimité, l'audition du département de M. Manuel Tornare.

Séance du 5 novembre 2007

Audition de M. Sami Kanaan, directeur adjoint du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M. Christian Jöhr, responsable des unités d'action communautaire (UAC) du Service social de la Ville de Genève

En introduction, M. Kanaan informe la commission du sens qui est donné à la mobilisation des assistants sociaux des UAC par rapport à la pétition, et plus globalement les rapports entre les habitants du quartier de Saint-Jean, le Forum Saint-Jean-Charmillles et l'administration.

M. Jöhr précise que les UAC sont implantées dans huit secteurs sociosanitaires en ville de Genève, et que la promotion de la santé ainsi que les actions de prévention sont inscrites dans leur mission. Concernant le quartier de Saint-Jean, le forum étant très actif, les UAC peuvent jouer un rôle de relais, de courroie de transmission entre cette structure et les autorités.

M. Kanaan signale que les pétitionnaires ont écrit au magistrat, que leur demande a été prise en considération, et il précise que le périmètre en question répond à un concept architectural validé par la Ville de Genève, avec une série de paramètres et que, pour ne pas violer l'esprit du projet, il ne faudrait pas construire davantage. Un autre problème concerne les voies, car les dalles limitent la marge de manœuvre.

M. Kanaan est disposé à étudier des propositions telles que la mise en place d'une bâche, mais il note que ce ne serait pas forcément moins cher et il pense que la qualité de l'ombrage produit par la pose d'une bâche n'est pas aussi bonne que celle des arbres.

Il souligne que, si les autorités peuvent collaborer à la prévention en santé publique, cela ne dispense pas la responsabilité des parents en matière de prévention concernant les méfaits d'une exposition au soleil non contrôlée.

Dans les échanges, d'autres solutions sont évoquées comme la mise à la disposition des usagers de parasols et de chaises longues.

M. Jöhr évoque un système qui permettrait de mettre son propre parasol et M. Kanaan relève que l'opération chaises longues, de laquelle on peut s'inspirer, nécessite une présence humaine.

Le forum et les usagers de la patageoire étant très engagés, ils pourraient être associés pour mener à bien ce projet.

Discussion, conclusion et vote

Durant les débats de la commission et suite aux auditions, différents éléments sont apparus:

- la contradiction entre la demande des usagers et le projet architectural des lieux;
- la responsabilité des parents en matière de prévention concernant les méfaits des expositions au soleil non contrôlées et la nécessité d'une action d'information venant aussi des autorités.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 14 oui (3 Ve, 3 S, 2 DC, 2 AGT, 2 UDC, 1 R, 1 L) et 1 abstention (L).

Annexes mentionnées

Pétition aux autorités de la Ville de Genève

**Pour de l'ombre à la pataugeoire et une
couverture des voies utilisable par les enfants**

La pataugeoire située sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean est fréquentée par de très nombreux enfants en bas âge, et ceci à toutes les heures de la journée. Le bassin et ses alentours sont pleinement exposés au soleil. La seule ombre offerte par les deux petits parasols est très insuffisante.

Par ailleurs, les jeux (bac à sable, serpents, etc.) sont en permanence entourés débris de verre, de crottes de chiens et de déchets en tous genre. Enfin la fontaine ronde qui n'a jamais fonctionné est devenue un véritable marécage. *Etant donné*

- que le soleil est néfaste pour la santé,
- que les enfants de moins de deux ans ne devraient pas du tout être exposés au soleil (voir www.melanoma.ch),
- que le Département de l'Economie et de la Santé insiste sur la prévention du mélanome malin (cancer de la peau) et
- que l'Office fédéral de la santé publique a publié une brochure intitulée "Protection solaire pour les bébés, petits enfants et enfants" insistant notamment sur la mise à l'ombre des enfants entre 11 h et 15h,
- qu'aucun parent n'aime voir son enfant jouer parmi les bouteilles cassées
- que le quartier attend depuis des années la mise en service de la fontaine

les sous-signés demandent

1. la réalisation rapide d'installations produisant de l'ombre sur et autour de la pataugeoire
2. un entretien quotidien approprié des abords des jeux
3. l'achèvement et la mise service de la fontaine ronde en béton
4. des mesures de prévention pour empêcher l'accumulation de déchets

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

A retourner jusqu'au 31 août 2007 au:

Groupe de travail « couverture des voies CFF »
issu du Forum Saint-Jean - Charmilles
p.a. Maison de Quartier de St-Jean
8, ch. François-Furet
1203 Genève

tél : 022 418 91 50
info@forum1203.ch
www.forum1203.ch

SÉANCE DU 21 JANVIER 2009 (après-midi)
Pétition: de l'ombre à la pataugeoire de Saint-Jean

Groupe de travail « couverture des voies CFF »
issu du Forum Saint-Jean – Charmilles
p.a. Maison de Quartier de St-Jean
8, ch. François-Furet
1203 Genève

Monsieur
Manuel Tornare
Conseiller administratif
Responsable du Département de la cohésion
sociale, de la jeunesse et des sports
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1211 Genève 3

Genève, le 17 juillet 2007

Concerne: aménagement de la couverture des voies CFF à Saint-Jean

Monsieur le Conseiller administratif,

Le 1^{er} février 2006, le Conseil administratif avait répondu favorablement à la question de Roman Juon intitulée "La couverture des voies CFF de Saint-Jean manque de jeux".

Lors du forum du 23 novembre 2006, les habitants de Saint-Jean et des Charmilles s'étaient interrogés quant à l'aménagement de cette couverture des voies. "*Il n'y a rien !*" avaient exprimé certains d'entre eux. Tout le monde s'accordait sur le fait que les abords de la pataugeoire manquent d'ombre et que l'entretien des espaces de jeux laisse à désirer. Une majorité de personnes âgées avaient également expliqué qu'elles ne fréquentaient pas cette couverture des voies, pour les raisons suivantes: pas d'espaces conviviaux (manque de bancs "confortables") et pas de fleurs "belles à regarder".

Un groupe de travail formé d'habitants du quartier a repris les éléments issus du forum pour tenter d'y répondre en collaboration avec le Service des Ecoles. Bien que nous nous réjouissons de l'installation prochaine de nouvelle balançoires en complément aux jeux "serpents", nous apprenons avec consternation que les quelques jeux (un tourniquet et une bascule) qui se trouvent sur la partie boisée de la couverture des voies (en face du no 9 de la rue des Confessions) seraient amenés à disparaître dans les mois à venir, pour des questions de normes européennes. Ces quelques jeux sont pourtant situés sur une place importante des voies couvertes. Cette étendue, située entre la bibliothèque et la maison de quartier, mène également à la rue du Beulet. Potentiellement, cette place pourrait devenir un espace véritablement convivial. Une preuve nous en a été donnée tout récemment avec l'arrivée du "Ludobus". Celui-ci a attiré quotidiennement plusieurs dizaines d'adultes et d'enfants et a contribué à créer une bonne ambiance sur cette fameuse place.

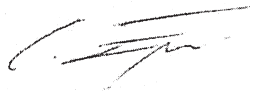
Comment faire évoluer la situation ? Nous avons besoin de votre soutien pour nous permettre de répondre à ces questions et de concrétiser un certain nombre de propositions émises par les habitants du quartier:

- Ouvrir une réflexion sur l'aménagement du plancher en bois près de la bibliothèque
- Les questions de l'ombre et de l'entretien sont posées dans une pétition qui circule à présent dans le quartier (voir annexe)
- Répondre aux besoins des aînés comme décrit ci-dessus

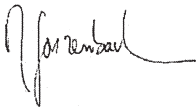
Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, nos salutations distinguées.



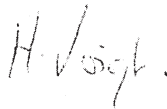
Alain Dubois



Cyril Erni



Martin Gonzenbach



Hélène Voigt

Annexe : Pétition Pour de l'ombre à la pataugeoire et une couverture des voies utilisable par les enfants

SÉANCE DU 21 JANVIER 2009 (après-midi)

Pétition: de l'ombre à la pataugeoire de Saint-Jean

reponse-tornare1.jpg

Page 1 sur 1



LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Groupe de travail
«couverture des voies CFF»
issu du Forum St-Jean / Charmilles
p.a. Maison de quartier de St-Jean
Chemin François-Furet 8
1203 GENEVE

Genève, le 25 septembre 2007

Concerne : aménagement de la couverture des voies CFF à St-Jean

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente j'accuse réception de votre courrier du 17 juillet dernier lequel a retenu ma meilleure attention.

Tout d'abord je me félicite de constater l'intérêt que marque votre groupe de travail au développement de la qualité de vie dans le quartier de St-Jean. Votre lettre soulève un certain nombre de points concernant plusieurs de mes services que j'ai consultés et qui m'ont apporté les informations me permettant de vous répondre sur les divers sujets que vous soulevez.

1. Espace entre Maison de quartier – Bibliothèque et rue du Beulet

Je vous confirme que de nouvelles balançoires seront installées, et ceci dans le cadre du budget 2008. Par contre, il est exact que nous allons procéder à l'enlèvement des jeux qui se trouvent sur la partie boisée de la couverture des voies. En effet, ces jeux nécessitent la pose d'un sol souple pour être conformes aux normes européennes de sécurité et nous nous refusons à mettre en place du sol souple sur une surface en bois (question d'esthétique et de conformité aux principes de l'agenda 21). Ce problème se pose quel que soit le type de jeux ; aussi nous voyons-nous contraints de renoncer à remplacer les éléments retirés. En revanche, nous pouvons proposer des jeux sous forme de peinture au sol ou des jeux itinérants ponctuels (ludobus). A noter que, de manière générale, nous travaillons avec l'objectif de réduire le nombre de nos places de jeux de 25% de façon à pouvoir les entretenir avec les budgets à disposition, ce qui nous amène à être très restrictifs pour toute nouvelle installation.

RECEVU
LE 25 SEPTEMBRE 2007
PAR LE SERVICE
DE LA COMMUNICATION

RECEVU
LE 25 SEPTEMBRE 2007
PAR LE SERVICE
DE LA COMMUNICATION

SÉANCE DU 21 JANVIER 2009 (après-midi)
Pétition: de l'ombre à la pataugeoire de Saint-Jean

4185

reponse-tomare2.jpg

Page 1 sur 1

2. Ombre et nettoyage autour de la pataugeoire

Une étude est en cours impliquant le changement de la végétation afin de placer de petits arbres susceptibles d'apporter plus d'ombre à cet espace. Le sol devrait également être traité pour permettre de s'y installer avec des serviettes de bain. Néanmoins, il convient de relever qu'en raison de la construction réalisée sur une dalle, les plantations d'arbres sont problématiques en terme de viabilité. En ce qui concerne le nettoyage de l'espace, il est assuré par une entreprise mandatée par le service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Depuis deux ans, la fréquence de l'entretien a été augmentée. Nous allons toutefois reprendre cette question pour l'été 2008 afin d'optimiser ces phases de nettoyage. Quant à la fontaine ronde, une erreur de conception en explique son mauvais fonctionnement. Elle est en effet arrêtée en raison d'un problème d'accès d'eau. Des travaux visant à modifier le système de raccordement vont être entrepris par le service du génie civil de la Ville de Genève et si cette dernière ne rencontre pas de difficultés majeures, cette fontaine sera remise en fonction au courant de l'été 2008.

3. Fréquentation de la couverture des voies par les aîné-e-s

La couverture des voies CFF depuis sa construction a connu une amélioration certaine du point de vue esthétique (forte présence de plantes vertes, bâtiments parfois décorés, terrasses, etc.). La Ville a largement contribué à ces améliorations; en outre divers témoignages m'ont été rapportés attestant que cet espace est mieux accueilli dans le quartier par ses habitant-e-s. Parmi ceux-là, les personnes âgées, qui fréquentent régulièrement la Maison de quartier, la bibliothèque, le café et tout autre lieu sis sur cette couverture. Preuve que cette génération commence également à bien accepter cet espace. Je suis certain que les années à venir vont encore renforcer cette tendance par l'investissement, notamment, des coopérateurs dans l'embellissement des bâtiments qu'ils occupent.

En espérant vous avoir apporté les réponses souhaitées, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma parfaite considération.

Manuel TORNARE

Copies : Madame Véronique PURRO, cheffe du service social
Madame Yveline COTTU, cheffe du service des espaces verts
Madame Simone IRMINGER, cheffe du service des écoles

M^{me} Silvia Machado, rapporteuse (S). Je vais être brève. Je voulais juste apporter une information que j'ai pu obtenir, vu le temps qui s'est écoulé entre le moment du traitement de la pétition et maintenant.

A la suite de l'audition du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, soucieux d'apporter déjà des réponses durant l'été 2008, des pieds de parasols ont été mis à la disposition des usagers de la pataugeoire.

Pour le reste, des projets sont, paraît-il, en cours d'aménagement par le Service des espaces verts et de l'environnement. M. Tornare n'est pas là aujourd'hui pour nous en dire plus, mais j'invite tout le monde à renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). Comme pour la pétition lancée par les habitants de Saint-Jean que nous avons traitée hier, nous regrettons que le rapport ne vienne qu'une année après les conclusions de la commission. On parle d'ombre à une pataugeoire et un été est passé.

Comme hier, nous regrettons aussi l'absence de M. Tornare. Nous aurions aimé savoir ce qu'il compte faire. Si vous connaissez l'endroit, le béton est surchauffé et il y a vraiment des problèmes causés par le soleil, donc un réel danger pour les enfants. Nous avons entendu des propos un peu surréalistes en commission. On nous a dit notamment que la pose de bâches dénaturerait le concept architectural!

Nous voulons savoir si le magistrat a un projet. Peut-être que le Conseil administratif, au grand complet aujourd'hui, pourra répondre à cette question une fois de plus... Nous tenons à des aménagements plus définitifs pour cette pataugeoire et nous espérons une réponse rapide à cette pétition.

M^{me} Laetitia Guinand (L). Cette pétition relevait une certaine aberration, à savoir la construction et l'entretien d'une pataugeoire qui ne garantit pas du tout la protection des enfants contre le soleil. Mais, effectivement, les conceptions architecturales de cette pataugeoire interdisent certaines installations. Suivant la commission, le groupe libéral demande au Conseil administratif de trancher à ce sujet et d'offrir des possibilités aux enfants d'être protégés contre le soleil dans ce lieu, à la faveur des installations de l'endroit.

M^{me} Patricia Richard (R). Pour le groupe radical, nous ne pouvons que répéter ce qu'ont dit notre préopinant Vert et notre préopinante libérale. Nous

trouvons absolument regrettable qu'une pataugeoire sur du béton brut ait été construite sans prévoir le moindre endroit avec de l'ombre. Nous parlons de la santé de nos enfants, car nous savons depuis des années que le soleil fait des ravages considérables.

Nous trouvons aussi un peu triste que la rapporteuse, qui nous avait promis un rapport extrêmement rapide, attende plus d'une année pour nous le rendre. À notre point de vue, des parasols, c'est bien joli, mais si on avait pu agir tout de suite, ce serait encore beaucoup mieux!

Nous regrettons aussi l'absence du Conseil administratif, parce que nous aurions aimé qu'il nous promette ce soir une action rapide. Là, on joue avec la vie de nos enfants! Nous savons très bien que les dégâts du soleil ne se voient pas immédiatement, sauf en cas de grands coups, et qu'ils provoquent des cancers dix à quinze ans après.

Le Parti radical, conformément à sa position en commission, votera oui aux conclusions du rapport P-198 A et il demande une mise en œuvre rapide.

M. Roland Crot (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la quasi-unanimité de la commission s'étant manifestée pour le renvoi de la pétition à l'exécutif, cela devrait éviter des longs débats en ce Conseil municipal. L'Union démocratique du centre confirmera ici la position de ses commissaires.

Nous voudrions toutefois brièvement évoquer un point soulevé en commission et rappelé dans le rapport. Il s'agit de la responsabilité parentale. Dans le cas précis, il s'agit de veiller à ce que les jeunes enfants soient protégés des effets du soleil. Si les installations mises en place par le service de la Ville peuvent participer à cette protection, la responsabilité des enfants reste celle des parents. Il faut le rappeler, afin qu'ils le sachent et qu'ils agissent en conséquence.

Sans vouloir nous soustraire à nos responsabilités, nous devons rappeler que nous ne pouvons pas tout faire et notre groupe ne peut, sur ce point, que rejoindre les justes remarques du directeur adjoint du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées sans opposition (quelques abstentions démocrates-chrétiennes).

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Tarif horaire du parking Saint-Antoine» (P-200 A)¹.

Rapport de M^{me} Anne Carron-Cescato.

La pétition P-200 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal en date du 7 novembre 2007.

La commission des pétitions, présidée par M. Alexandre Wisard, s'est réunie à trois reprises, le 3 décembre 2007, le 18 février et le 10 mars 2008, pour étudier cet objet.

La rapporteuse tient à remercier M^{me} Lucie Marchon, procès-verbaliste, pour l'excellente qualité de ses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 3 décembre 2007

Audition de M. André Fischer, président de l'Association de la Vieille-Ville

En préambule, le président de la commission rappelle que cette pétition des commerçants de la Vieille-Ville demande d'introduire une heure de gratuité le samedi au parking Saint-Antoine pour favoriser le commerce.

M. Fischer explique que cette initiative des commerçants fait suite à de nombreuses plaintes de clients qui trouvent les tarifs du parking Saint-Antoine élevés (3 francs la première heure et 4 francs dès la troisième heure). Il rappelle que la concurrence est forte avec les parkings extérieurs qui offrent la première heure de stationnement et il signale que 717 signatures, dont environ 600 provenant de clients, ont été récoltées.

Cette pétition étant également adressée au Grand Conseil, le président demande pourquoi elle a été envoyée à la Ville de Genève. M. Fischer répond qu'une élue municipale le leur a conseillé.

A la question de savoir si les commerçants de la Vieille-Ville seraient prêts à mettre la main au porte-monnaie, comme c'est le cas pour d'autres parkings offrant de la gratuité, M. Fischer ne sait pas dans quelle mesure cette participa-

¹ «Mémoire 165^e année»: Commission, 2478.

tion est envisageable. Il pense que le financement serait du ressort de la Fondation des parkings, l'idée étant que les clients puissent bénéficier d'un bon, éventuellement payé par les commerçants, proposition discutée, à un moment donné, avec la Fondation des parkings. M. Fischer rappelle qu'il n'a aucun intérêt personnel dans cette affaire. Il relaie juste les remarques de commerçants qui pensent que les restrictions de circulation en Vieille-Ville leur font perdre de la clientèle.

Les avis divergent sur les effets d'une première heure de parking gratuite.

Un commissaire observe qu'une personne qui choisit la voiture comme moyen de transport est relativement aisée et ne lésine pas sur le coût d'une heure de parking.

Un autre commissaire n'est pas d'accord avec cette sélection qui n'est pas le but de cette pétition. Il pense, au contraire, que la première heure gratuite peut être un encouragement à aller faire ses achats au centre-ville.

Une remarque est faite au sujet de l'inégalité de traitement avec d'autres parkings qu'entraînerait cette gratuité. Il est aussi fait référence au risque d'attirer, par cette pratique, des gens qui ne consommeraient pas forcément dans les commerces avoisinants.

A la suite de cette discussion, le président synthétise la pétition, à savoir qu'il y a des clients qui trouvent le parking trop cher et qui demandent ce que le Conseil municipal peut faire.

Avant de prendre congé de M. Fischer, on apprend également que l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville n'est pas partie prenante à cette pétition.

Le président ouvre la discussion et des auditions sont proposées par les commissaires: la Fondation des parkings, gérante du parking Saint-Antoine; le magistrat Pierre Maudet, ainsi que l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville.

Les auditions sont mises aux voix.

L'audition d'un représentant de la Fondation des parkings est acceptée à l'unanimité.

L'audition de M. Pierre Maudet est acceptée par 7 oui (2 S, 2 DC, 1 R, 2 UDC) contre 5 non (3 Ve, 2 L) et 3 abstentions (2 AGT, 1 S).

L'audition d'un représentant de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville est acceptée à l'unanimité.

Séance du 18 février 2008*Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif*

Le magistrat pense qu'il serait plus adéquat de consulter M. Pagani sur la question. Puis il s'exprime, à titre personnel, estimant que cette mesure permettrait de lutter contre la désertification du centre-ville le samedi, car les parkings ne sont pas concurrentiels avec ceux de la périphérie.

M. Maudet précise enfin que la position du Conseil administratif est pour une diminution des places de parc dans l'hypercentre et un refus de toute nouvelle construction de parking de destination. Il se range collégialement derrière cette position.

Séance du 10 mars 2008*Audition de M. Louis Lévy, président de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), et de M. Jean Spielmann*

D'emblée, M. Lévy exprime l'opposition catégorique de l'AHCVV à cette proposition et signale qu'ils n'ont pas été approchés par l'Association de la Vieille-Ville à ce sujet. Il rappelle que des arrêtés de 1994 et 1998 offraient aux habitants du quartier des accès facilités au parking Saint-Antoine, ainsi que des tarifs préférentiels, et que, à l'heure actuelle, rien n'a été proposé. En résumé, M. Lévy pense qu'il faudrait assurer des places disponibles à des conditions favorables aux habitants avant de songer à octroyer des faveurs aux clients des commerces du quartier. M. Spielmann ajoute qu'il était aussi question de faciliter la circulation en Vieille-Ville pour les habitants et que le schéma proposé donne lieu à de sempiternelles discussions. Il remarque, en outre, que ce sujet est du ressort du Grand Conseil et non du Conseil municipal, et que la pétition lui a d'ailleurs été adressée et la question traitée l'année passée.

Un commissaire demande quelles sont les relations entre l'AHCVV et l'Association de la Vieille-Ville.

Elles sont bonnes, répond M. Lévy, en ajoutant qu'il y a des participations communes à certains projets, même s'il regrette que l'Association de la Vieille-Ville intervienne souvent de manière intempestive et hyperréactive, sans faire d'effort dans la durée.

M. Spielmann regrette également que les commerces utiles aux habitants soient remplacés par des commerces de luxe.

Un commissaire demande comment on pourrait avoir la garantie que cette heure gratuite serve aux personnes qui se rendent dans les commerces.

M. Lévy pense qu'il existe des systèmes où la personne ferait quittancer son ticket de parking par le commerçant.

Ce même commissaire demande s'ils ont suggéré cela aux commerçants.

M. Lévy signale qu'ils n'ont pas été approchés par l'Association de la Vieille-Ville sur ce sujet.

Un autre commissaire demande quels sont les autres parkings du secteur et à qui ils appartiennent.

Celui de la Tour-de-Boël appartient à la Ville de Genève, qui loue également le parking du Manège au Canton, répond M. Lévy.

Une commissaire demande comment l'AHCVV perçoit le fait que l'Association de la Vieille-Ville lance une pétition en laissant croire qu'elle représente toute la Vieille-Ville.

Cela fait partie de l'ambiguïté du fait qu'il y ait deux associations portant le même nom, répond M. Lévy.

Le président remercie les intervenants et les libère.

Audition de M. Jean-Yves Goumaz, directeur de la Fondation des parkings

M. Goumaz précise que l'organe décideur n'est pas la Fondation des parkings, mais l'Office cantonal de la mobilité (OCM). Le conseil de la Fondation des parkings peut établir une tarification mais doit toujours consulter l'OCM. Il remarque que la tendance à la gratuité des parkings est en train de disparaître et il estime qu'une place de parking doit être valorisée comme un bien. Il décrit trois zones: l'hypercentre, le centre et la périphérie, pour lesquelles les tarifs moyens sont respectivement de 3 francs, 2 francs et 1 franc l'heure, avec des tarifs progressifs. M. Goumaz croit qu'il faut qu'il y ait une certaine cohérence en matière de tarification et il se demande quel sens il y aurait à donner une première heure gratuite au parking Saint-Antoine uniquement.

A un commissaire demandant quelle est l'occupation du parking le samedi, M. Goumaz répond que les tarifs, le samedi, ont été augmentés il y a un an pour uniformiser la politique tarifaire et que, avant ce changement, le parking était déjà saturé.

A propos des éventuels avantages dont bénéficieraient les habitants du quartier, M. Goumaz explique qu'il y a 100 places destinées aux habitants et ne garantissant pas de stationnement lorsque le parking est plein. Ce qui arrive généralement en fin de matinée et le samedi.

Une discussion est engagée sur les tarifs en vigueur au parking Saint-Antoine. M. Goumaz rappelle que c'est une particularité du parking Saint-Antoine que d'avoir des abonnements habitants et que le tarif (3240 francs par année) reste intéressant. On apprend également que les auteurs de la pétition n'ont pris aucun contact avec la Fondation des parkings avant de lancer une requête, dont l'impact financier serait assez significatif.

M. Goumaz précise encore que c'est un parking dont la majorité des recettes provient du parage à l'heure.

Compte tenu du fait que l'investissement pour un parking en sous-sol est de l'ordre de 60 000 francs la place tandis qu'il se monte à 40 000 francs pour une place en élévation, et au vu des tarifs assez bas pratiqués dans les P+R, M. Goumaz conclut qu'il faut bien que d'autres parkings fournissent des recettes à la fondation pour qu'elle puisse remplir sa mission.

A l'issue de cette audition, la commission décrète qu'elle a suffisamment d'informations pour voter.

Un commissaire trouve curieux que des gens lancent une pétition sans prendre contact avec l'institution concernée. Deux commissaires s'étonnent aussi que les commerçants ne proposent pas d'offrir eux-mêmes cette gratuité.

Une commissaire remarque que le fait d'envoyer cette pétition au Conseil municipal alors qu'elle était libellée pour le Grand Conseil n'est pas d'une correction exemplaire.

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté à l'unanimité moins une abstention radicale.

Annexe mentionnée



ASSOCIATION DE LA VIEILLE-VILLE

1

PETITION AU GRAND CONSEIL

De la République et Canton de Genève

Concerne tarif horaire du Parking Saint-Antoine

Les soussignés, commerçants et habitants de la Vieille-Ville, demandent que le prix du stationnement du Parking Saint Antoine soit réduit les samedis aux fins de permettre aux visiteurs suisses et étrangers de faire leurs courses et de visiter la Vieille-Ville de manière plus conviviale et moins onéreuse.

Notre association, au nom de ses membres commerçants et habitants, demande que la première heure de stationnement soit gratuite **les samedis** dans la plage horaire située entre 07h00 et 16h00 et le tarif usuel étant appliqué dès la deuxième heure.

Cette mesure est également nécessaire afin de rétablir une juste concurrence entre les commerces de la Vieille-Ville et ceux de la périphérie dont les parking sont totalement gratuits les samedis (Parking place de Sardaigne) ou dont la première heure est gratuite (Balxert et autres).

Les signataires de cette pétition demandent :

De modifier le tarif horaire du parking Saint-Antoine les samedis en introduisant la gratuité d'une heure, le tarif habituel étant appliqué dès la deuxième heure, selon la pratique déjà en vigueur dans les centres commerciaux de la périphérie.

NOM	Prénom	RUE ET LIEU	Signature
-----	--------	-------------	-----------



ASSOCIATION DE LA VIEILLE-VILLE

FISCHER André – Président

Place de la Taconnerie 5

CH-1204 Genève

Tél. 022-311.06.66

E-mail info@vieille-ville.ch

Genève, le 17 octobre 2007

Monsieur Guy DOSSAN
Président de la commission des
Pétitions du Conseil Municipal
Rue de la Croix Rouge
1204 Genève

Concerne : Pétition au Grand Conseil concernant le tarif du Parking Saint Antoine.

Monsieur le Président,

Le comité de notre association lors de sa dernière assemblée a décidé de présenter à votre instance notre pétition préalablement destinée au seul Grand Conseil de la République et canton de Genève, ceci, en raison de l'implication de la Ville dans la Fondation des Parking.

Les listes de signatures ont été déposées à l'intention de votre commission au secrétariat de la Ville le mardi 16 octobre crt. et nous vous en souhaitons bonne réception.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le comité : Le Président
André Fischer

M^{me} Anne Carron-Cescato, rapporteuse (DC). Quelques mots pour dire que l'étude de cette pétition n'a pas provoqué de réel débat en commission. Elle a en fait surtout donné l'occasion de faire un point de situation sur la mobilité dans l'hypercentre. Mais quelques éléments ont eu une influence sur le vote. Tout d'abord, il est apparu que le parking Saint-Antoine était déjà saturé le samedi, sans promotion particulière.

Il est apparu également étonnant que les commerçants ne proposent pas d'offrir eux-mêmes cette gratuité, sans attendre un geste de la Fondation des parkings, qui doit rentabiliser les investissements consentis pour pouvoir remplir sa mission, compenser les tarifs bas pratiqués dans les P+R et, surtout, pratiquer une politique tarifaire cohérente. Une heure gratuite le samedi matin à Saint-Antoine créerait, en effet, un précédent pour tous les parkings gérés par la fondation.

Pour finir, il est apparu curieux que cette pétition soit lancée sans prise de contact préalable avec la fondation, qui est principalement concernée par la demande.

Le fait que ce sujet soit du ressort du Grand Conseil et ait d'ailleurs déjà été traité par ce dernier l'année passée a convaincu la commission de ne pas pousser les investigations plus loin. Elle a classé cette pétition à l'unanimité, moins une abstention.

Premier débat

M. Roland Crot (UDC). Pour les différentes raisons mentionnées dans le rapport, le groupe de l'Union démocratique du centre se prononcera en faveur du classement de la pétition. Toutefois, nous observons que ce rapport fait état, par la voix fort collégiale de M. Maudet, de l'opposition du Conseil administratif à la construction de nouvelles places de parking, quand bien même le journal de son propre parti, *Le Genevois* du 19 septembre 2008, suggérerait-il le contraire sur la création de 3000 places de parc en échange de la fermeture de certaines rues.

Nous nous permettons donc de rappeler notre position. Pour l'Union démocratique du centre, la ségrégation et l'exclusion ne doivent pas exister, pas plus dans le domaine de la mobilité que dans d'autres domaines. Pour nous, seule la complémentarité est une solution pour notre ville. C'est l'orientation que nous continuerons à défendre avec les habitants.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Nous nous sommes retrouvés là avec une pétition d'une des associations de la Vieille-Ville, qui nous a dit que tous les habitants

et tous les commerçants de la Vieille-Ville souhaitaient absolument que nous donnions la gratuité pour la première heure d'utilisation de ce parking Saint-Antoine aux personnes qui venaient en Vieille-Ville, soit pour aller dans les commerces, soit pour visiter la ville.

Mais nous nous sommes vite rendu compte que leur association ne représentait pas tous les habitants de la Vieille-Ville, mais une partie seulement, et une partie des commerçants. Il y a une autre association en Vieille-Ville qui, elle, au contraire, attend depuis une quinzaine d'années l'adoption des mesures promises de facilitation de l'accès au parking Saint-Antoine pour les habitants de la Vieille-Ville et les gens qui s'y rendent.

Malheureusement, ce n'est toujours pas fait... D'autre part, la Fondation des parkings a unifié tous ses tarifs, et c'est normal. Nous ne voyons pas pourquoi, parce qu'il s'agit de la Vieille-Ville, nous imposerions maintenant une politique différente à la Fondation des parkings.

En effet, nous sommes ici en plein centre-ville et, si nous avons affaire à des touristes qui visitent la Vieille-Ville, ils ne viennent de toute façon pas en voiture. S'il s'agit de personnes qui font leurs courses en ville, elles sont confrontées exactement au même problème, qu'elles aillent en Vieille-Ville ou dans les Rues-Basses.

En outre, nous ne comprenons pas non plus pourquoi on nous dit qu'il est absolument essentiel de répondre à cette demande pour faire marcher le commerce, ni pourquoi les commerçants eux-mêmes disent que si ce parking n'est pas gratuit la première heure leur commerce marche moins bien, alors qu'ils n'ont pas du tout songé à offrir eux-mêmes ce service à leur clientèle.

Soyons cohérents, si leur clientèle ne vient que parce que le parking est gratuit la première heure, eh bien, qu'ils l'offrent, et ils auront plein de clients! Mais nous savons très bien qu'il y a malheureusement beaucoup d'autres problèmes qui font que les commerces de la Vieille-Ville sont souvent un petit peu désertés, et nous le regrettons fort.

Le Grand Conseil a classé cette pétition, à une très grande majorité je crois, et nous allons très bientôt faire la même chose ici. Nous en sommes ravis, merci beaucoup!

M^{me} Patricia Richard (R). Pour le groupe radical, la décision a été très légèrement moins facile à prendre. Néanmoins, comme l'a dit M^{me} Klopmann, nous avons auditionné plusieurs associations. Certaines étaient pour, d'autres étaient contre la première heure de gratuité. Notre décision a été réfléchie sur plusieurs points.

Il est clair que toutes les associations n'étaient pas d'accord, c'est une première raison. La deuxième raison, ce parking est de toute façon plein. Par conséquent, une incitation à se rendre dans les commerces parce qu'un parking est gratuit la première heure, c'est bien joli, mais, s'il est plein, cette incitation ne sert absolument à rien!

Troisième raison, nous avons en Vieille-Ville des habitants à qui des promesses ont été faites à l'époque de la construction du parking Saint-Antoine, des personnes qui n'ont pas d'autre choix, qui sont prisonnières du rocher, en quelque sorte. Il faut donc aussi penser à elles.

Néanmoins, nous ne pouvons pas oublier que certains centres commerciaux qui offrent la première heure de parking gratuite drainent un potentiel de personnes plus important. Alors, est-ce vraiment la première heure du parking gratuite qui entraîne ces gens-là, ou plutôt le fait que, dans ces centres, vous trouvez absolument tout au même endroit? Nous n'avons aucune preuve.

Comme on nous l'a très bien expliqué en commission, chaque parking a un tarif. Les tarifs sont uniformisés selon l'emplacement: zone de centre-ville, zone de semi-centre ou zone extérieure. Pour cette raison-là, nous nous sommes d'abord abstenus en commission avant d'en parler entre nous. Néanmoins, nous sommes d'accord pour classer cette pétition.

M. Alexis Barbey (L). Je trouve ce sujet assez délicat. Pour les libéraux, il est clair qu'on ne peut pas entrer en matière et que cette pétition doit être classée. La question de savoir comment fixer, ou comment une institution, fût-elle partiellement publique, doit fixer ses tarifs, dans la mesure où c'est elle seule qui est habilitée à le faire, n'a rien à voir avec nos attributions. Les libéraux classeront donc cette pétition.

Néanmoins, nous sommes extrêmement mal pris avec cette histoire-là, dans la mesure où, de manière concomitante, nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer que les commerçants du centre-ville ont été remplacés, dans leur caractère local, par de plus en plus de commerces soit internationaux, soit à forte valeur ajoutée, et ces commerces ne profitent pas à la population, ou peu.

Il y a une désertification du centre-ville et, en particulier, de la Vieille-Ville contre laquelle il faut s'élever. Or le texte de cette pétition serait précisément une mesure qui permettrait de lutter contre cette désertification et contre le déménagement de commerces, en permettant à davantage de gens de venir faire un shopping momentané – juste une halte – pour un achat au centre-ville ou en Vieille-Ville.

Que feront les gens qui renoncent à aller en Vieille-Ville parce qu'ils n'ont pas envie de payer leur parking 3 francs l'heure dès la première heure? Eh bien, ils feront comme tout le monde, ils iront acheter en famille, dans des centres

commerciaux, des biens qui ne seront plus vendus, au bout d'un certain temps, en Vieille-Ville.

C'est pourquoi les libéraux sont empruntés. Pour une raison de droit, ils voteront le classement de cette pétition, mais pour une raison de justice commerciale, pour faire survivre le centre en ville de Genève, ils seraient fort tentés d'aller dans le sens de la recommandation de cette pétition. C'est pourquoi ils se penchent vers un Conseil administratif particulièrement absent ce soir pour lui demander d'intervenir et d'essayer de trouver avec la Fondation des parkings une solution satisfaisante pour les commerçants et les habitants de la Vieille-Ville.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le renforcement de l'offre des Mouettes genevoises» (P-207 A)¹.

Rapport de M^{me} Silvia Machado.

Lors de sa séance plénière du 21 janvier 2008, le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-207 à la commission des pétitions. Cette dernière s'est réunie les 7 et 21 avril, et le 2 juin 2008, sous la présidence de M. Alexandre Wisard.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 7 avril 2008

Audition de M^{me} Daniela Oelgardt Roux, représentante des pétitionnaires

M^{me} Oelgardt Roux est géographe et c'est dans le cadre de son travail de mémoire sur l'intégration des Mouettes genevoises comme complément aux

¹ «Mémorial 165^e année»: Commission, 3942.

transports publics à Genève qu'elle a pu constater la surcharge des voies pénétrantes aux heures de pointe. A partir de ce constat, elle s'est demandé si l'intégration des voies du lac dans les nouveaux plans de circulation était réalisable, et une pétition dans ce sens avait été adressée au Grand Conseil (rapport P 1650-A, sur le site internet du Grand Conseil).

Le président fait noter que c'est bien le Grand Conseil qui est plus compétent que le Conseil municipal concernant ce sujet.

La pétition P-207 s'inscrit dans une démarche de continuité pour la valorisation des Mouettes genevoises comme moyen de transport très apprécié de la population locale comme des touristes.

Elle met l'accent sur le fait que deux Mouettes fonctionnent déjà à l'énergie solaire et que la perspective de développer davantage ce fonctionnement, dans le sens d'énergies renouvelables, est un plus en matière de respect et de protection de l'environnement.

M^{me} Oelgardt Roux estime qu'il faut diversifier l'offre, profiter de la vétusté de certains bateaux pour introduire plus de bateaux au fonctionnement solaire.

En termes de prestations, il s'agit non pas d'augmenter les fréquences, mais d'étendre le réseau des Mouettes genevoises avec, par exemple, un arrêt au Palais Wilson.

Un commissaire demande si la possibilité d'une ligne qui irait jusqu'au quai du Seujet, devant le parking, a été étudiée.

M^{me} Oelgardt Roux n'a pas étudié la question, mais elle pense qu'il y aura certainement une clientèle. Cela dit, elle mentionne le fait que les débarcadères de la descente du Rhône sont en très mauvais état.

Un commissaire évoque la polémique concernant la gestion des Mouettes genevoises et il demande si cette pétition tient compte du propriétaire actuel.

M^{me} Oelgardt Roux précise que sa démarche est totalement neutre et indépendante.

Suite à l'audition de M^{me} Oelgardt Roux, la commission décide, à l'unanimité, l'audition de M. Charrière, directeur des Mouettes genevoises.

Séance du 21 avril 2008

Audition de M. Roland Charrière, directeur des Mouettes genevoises

M. Charrière précise qu'il n'a pas été auditionné au Grand Conseil lors du traitement de la pétition P 1650.

En introduction, M. Charrière s'exprime sur sa passion pour les énergies renouvelables et sur le projet de développer des bateaux solaires. A titre privé, il est actionnaire de la maison HIT qui développe l'hydrogène, une musique d'avenir à son avis. Il travaille avec des ingénieurs de l'EPFL qui pensent à la nécessité d'améliorer le stockage par batterie avant de penser à l'hydrogène.

Pour le fonctionnement des bateaux solaires, il y a déjà deux centrales photovoltaïques, sa société n'achète aucune électricité. La société est en lien avec les Services industriels de Genève à qui elle vend le courant la journée, pour le racheter la nuit, afin de recharger les batteries.

Un commissaire demande comment M. Charrière imagine une ligne vers Bellevue.

M. Charrière informe que cette ligne a été demandée par un établissement installé dans cette région qui, fort d'environ 400 employé-e-s, cherchait à répondre aux problèmes de trafic posés. Pour M. Charrière, il n'est pas pertinent de penser à une ligne parallèle au quai, vu l'existence des bus. Pour lui, les bateaux sont intéressants comme moyen de transport pour traverser la rade.

A la question d'un commissaire demandant des précisions sur le fonctionnement de la société, M. Charrière indique que, suite à l'achat des actions éparpillées, son fils et lui-même sont les propriétaires des Mouettes genevoises. Il bénéficie d'une concession fédérale, valable jusqu'à 2025, qui lui donne le droit d'exploiter une compagnie de bateaux. Le financement se fait avec l'Etat. La compagnie lui soumet un budget annuel. Pour cette année, il s'élève à 1 800 000 francs.

La flotte comporte deux nouvelles Mouettes solaires et les anciennes Mouettes en bois, pour un total de six bateaux opérationnels.

Un commissaire remarque l'état de vétusté de certains bateaux, notamment les sièges défectueux. M. Charrière acquiesce en précisant que cela est dû à la malveillance de certains usagers.

Un commissaire demande si la possibilité d'augmenter les fréquences et élargir les horaires, notamment en été, serait envisagée. M. Charrière répond que la question a été étudiée, que les employés demandent d'être à deux à bord en soirée, à cause de problèmes d'incivilité et des bagarres, et que le surcoût que cela implique n'a pas été accepté.

M. Charrière explique que le gros problème est qu'il n'y a pas de vestiaires pour le personnel. Les locaux mis à sa disposition, propriété de la Ville, sont en très mauvais état et ne sont plus adaptés à la réalité du personnel engagée aujourd'hui. Il y a, notamment, plus de femmes et un seul W.-C. ainsi qu'une seule douche pour tout le monde.

Ces locaux ne correspondent pas aux normes de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. Depuis des années, on lui promet que les choses seront faites mais rien n'a été fait à ce jour.

Une commissaire souhaite avoir des précisions concernant la situation du personnel des Mouettes genevoises et demande si une convention collective de travail existe.

M. Charrière répond que les négociations sont en cours et que les syndicats sont représentés dans les discussions. Il précise que, en tant que directeur, il est salarié et participe de ce fait à l'élaboration de la convention en tant que salarié.

Conclusions et vote

Suite aux auditions et à la lecture de la pétition P 1650, la commission estime avoir réuni tous les éléments pour pouvoir se prononcer.

Le président rappelle que l'élément central de cette pétition est du ressort du Grand Conseil.

Toutefois, la plupart des commissaires s'accordent sur le fait que, les locaux des Mouettes genevoises appartenant à la Ville, leur mise en état est bien du ressort de la municipalité.

Dans ce sens, l'idée d'une recommandation concernant la dernière invite de la pétition pour que les travaux nécessaires aux locaux soient effectués trouve l'adhésion de la plupart des commissaires.

Le président met aux voix le renvoi de la pétition P-207 au Conseil administratif, il est accepté par 12 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 AGT) et 3 abstentions (Ve).

Le président met aux voix la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande que la Ville de Genève respecte la loi et procède aux travaux pour séparer les vestiaires hommes et femmes.»

Cette recommandation est acceptée par 11 oui (1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) et 4 abstentions (2 L, 2 UDC).

SÉANCE DU 21 JANVIER 2009 (après-midi)
Pétition: renforcement de l'offre des Mouettes genevoises



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 6 décembre 2007

Direction du Service
du Grand Conseil

Conseil municipal de la Ville de Genève
Monsieur Guy Dossan, Président
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

MAH/jg

**Pétition 1650 au Grand Conseil et au Conseil municipal, pour le renforcement de l'offre
des Mouettes Genevoises Navigation**

Monsieur le Président,

Le Grand Conseil a reçu la pétition citée sous rubrique, adressée au Grand Conseil et au Conseil municipal, dont nous vous adressons en copie le texte. Nous vous confirmons être en possession des 1194 signatures originales.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Maria Anna Hutter
Le Sautier

Annexe : Pétition 1650

Copie : Mme Daniela Oelgardt Roux

Secrétariat du Grand Conseil

P 1650

Date de dépôt: 30 novembre 2007

Pétition

pour le renforcement de l'offre des Mouettes Genevoises Navigation

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les Mouettes Genevoises font partie intégrante du patrimoine des citoyens de notre canton depuis 110 ans. Non seulement elles contribuent à la Genève touristique, mais elles sont surtout un moyen de transport alternatif rapide et efficace pour traverser la Rade.

Les signataires demandent donc aux autorités cantonales et municipales de veiller à ce que :

- Les Mouettes Genevoises disposent de la subvention nécessaire pour que les usagers bénéficient d'un service public attractif de qualité.
- Lors du renouvellement de la flotte des Mouettes Genevoises, la société développe encore davantage leur fonctionnement aux énergies renouvelables comme le solaire, le biodiesel et l'hydrogène.
- Une nouvelle ligne desservant Bellevue soit ouverte dans le cadre d'Unireso.
- Les quais soient valorisés et aménagés de façon à les rendre attractifs et que les débarcadères protègent des intempéries les passagers qui attendent leur navette.
- Cette société en plein essor offre à l'ensemble de son personnel de plus en plus nombreux des locaux adéquats (vestiaire, atelier et bureau).

Les Mouettes Genevoises doivent continuer à naviguer pour tous les Genevois et la Genève internationale.

N.B. : 1194 signatures
Mme Daniela Oelgardt Roux
Rue des Eaux-Vives 92
1207 Genève

M^{me} Silvia Machado, rapporteuse (S). Quand cette pétition est arrivée, tous les commissaires se sont aussitôt posé la question de sa pertinence, étant donné que la plupart des demandes ne sont pas de la compétence de la Ville. Ceci dit, oui, son dernier point peut nous concerner parce qu'il s'agit bien de l'état des locaux utilisés comme vestiaires par la société des Mouettes genevoises.

Pour cette raison, c'est seulement dans ce sens que nous avons discuté de cette pétition, qui, d'ailleurs, a été traitée au Grand Conseil lors de la séance plénière de décembre 2008. Nous avons émis une recommandation afin que la Ville fasse le nécessaire pour remettre en état des locaux vétustes inadaptés aux besoins, comme le covestiaire pour les employés de la société.

Premier débat

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour l'Union démocratique du centre, comme pour les pétitionnaires, une meilleure utilisation du lac est à développer, compte tenu de la surcharge des voies pénétrantes aux heures de pointe.

Dans cet esprit, mais aussi par l'action, notre parti avait lancé une pétition cantonale demandant au Conseil d'Etat de présenter un projet de traversée du lac par le moyen de ferries. C'est dire si nous sommes favorables à l'idée de développement du réseau des Mouettes genevoises et nous ne pouvons que souscrire aux demandes des pétitionnaires.

Si nous nous sommes abstenus sur un point secondaire, soit les travaux touchant aux vestiaires, c'est parce que nous n'avons pas à rappeler au Conseil administratif qu'il doit respecter la loi concernant la recommandation de vestiaires féminins, car c'est là son rôle et son devoir.

M^{me} Patricia Richard (R). Contrairement à ce que vient de dire la préopinante de l'Union démocratique du centre, le groupe radical, lui, s'est rendu compte, lors du travail en commission, que le Conseil administratif n'avait absolument rien fait concernant ces locaux, qui étaient dans un état tout à fait lamentable.

Malheureusement, bien souvent, la Ville ne respecte pas les normes de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), alors que tout commerçant, tout employeur doit le faire... Mais la Ville ne le fait pas! Pour cette raison, à ma recommandation, la commission a décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, en lui demandant d'engager des travaux.

Une chose a tout de même choqué le groupe radical pendant l'étude de cette pétition, et ce n'est absolument pas le fait qu'elle nous soit envoyée alors qu'elle est plutôt l'affaire du Grand Conseil, bien qu'elle soit toujours bloquée par un double vote de ce dernier.

Ce qui nous a le plus dérangés, c'est que beaucoup de commissaires se sont attaqués directement à la direction des Mouettes genevoises, allant jusqu'à insinuer qu'elle ne respectait pas les conventions collectives de travail, alors qu'elle venait d'en créer une. En décidant la transparence, si on demande à des gens de respecter les normes, la Ville doit aussi le faire. Nous espérons donc non seulement que la pétition sera renvoyée avec la recommandation, mais surtout que le Conseil administratif – vulgairement dit – se bougera un peu les fesses... (*Exclamations.*)

Le président. Je transmettrai vos propos, Madame Richard...

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L). Cette pétition traite d'un sujet qui m'est cher, la rade et ses Mouettes. Aller d'une rive à l'autre de façon rapide, plaisante, sans être pris dans la cohue de la circulation routière quelle qu'elle soit, quiconque a déjà embarqué dans un de ces bateaux sait le plaisir ressenti à glisser ainsi sur l'eau. Moment de non-stress absolu, moment de détente.

Pour les libéraux, les Mouettes genevoises sont partie intégrante de la vie de ce cadre magnifique qu'est la rade, lieu sur lequel, du reste, notre réflexion est engagée de longue date. Aussi le groupe libéral, à l'instar de la majorité des membres de la commission, renverra cette pétition au Conseil administratif.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lors des débats en commission des pétitions, nous étions d'avis qu'il fallait encourager les travaux pour ces Mouettes genevoises. Au caucus, nous avons été un peu plus divisés, parce que nous avons bien eu conscience que les affaires qu'ont connues les Mouettes genevoises n'étaient pas très reluisantes, avec ces 700 000 francs dus au Canton, ces 350 000 francs de dettes recon-

nues...
Bref, nous étions très sceptiques. Or nous avons vu que le Conseil d'Etat avait signé une convention avec les Mouettes genevoises pour clarifier la situation. Dans cet esprit-là, conformément aux compétences de chacun – la Ville doit effectuer les travaux, mais le Conseil d'Etat doit réglementer ses relations avec les Mouettes genevoises – nous dirons oui aux conclusions de ce rapport P-207 A.

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais profiter de ce débat sur les Mouettes genevoises en l'absence la plus complète du Conseil administratif...

Le président. Ils se sont envolés...

M. Alexis Barbey. ...pour dire à quel point je suis déçu de l'attitude du gouvernement. Déçu, mais pas vraiment surpris, puisque, en général, dans un Conseil comme celui-là, surtout s'il est à majorité de gauche, on essaie de diluer les responsabilités, de telle sorte que personne individuellement ne soit responsable.

Le résultat, c'est que, ce soir, non seulement les magistrats ne sont pas responsables, mais qu'en plus ils ne sont pas présents. Alors vous me permettrez d'être un peu déçu de l'attitude de notre gouvernement par rapport à nos débats. Je trouve que cela ne fait pas honneur à la démocratie genevoise et qu'il ne faut pas s'étonner ensuite si les électeurs, eux non plus, ne s'intéressent pas à nos débats.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Notre groupe A gauche toute! demande le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Il est urgent qu'on sépare les vestiaires parce que, actuellement, il n'y a qu'un vestiaire hommes et femmes.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées sans opposition (abstention des Verts).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-207 au Conseil administratif avec la recommandation que la Ville de Genève respecte la loi et procède aux travaux pour séparer les vestiaires hommes et femmes.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous reprenons nos débats à 20 h 30, avec la motion et l'interpellation sur le Fonds de solidarité numérique. Je vous souhaite un bon appétit!

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4118
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4118
3. Questions orales	4118
4. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mars 2006 de la commission Agenda 21, acceptée par le Conseil municipal le 28 avril 2008, intitulée: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente» (M-607)	4121
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 septembre 2008 en vue de l'examen anticipé du projet de plan directeur communal «Genève 2020 – Renouveau d'une ville-centre» par la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal (PR-650 A)	4130
6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 28 novembre 2007 de M. Guy Dossan, M ^{mes} Odette Saez, Sarah Klopmann, MM. Alexandre Chevalier, Pascal Rubeli, M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexis Barbey, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt, renvoyé en commission le 16 janvier 2008, intitulé: «Modification de l'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes» (PA-73 A)	4151
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour de l'ombre à la pataugeoire et une couverture des voies utilisable par les enfants» (P-198 A)	4177
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Tarif horaire du parking Saint-Antoine» (P-200 A)	4188
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le renforcement de l'offre des Mouettes genevoises» (P-207 A)	4198

10. Propositions des conseillers municipaux	4206
11. Interpellations	4207
12. Questions écrites	4207

La mémorialiste:
Marguerite Conus